RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Métropole du Grand Paris

Bureau de la Métropole du Grand Paris

Réunion du 25 mars 2025
Compte-rendu des délibérations

Le Bureau, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la Métropole du Grand Paris, sis 15-19 avenue Pierre Mendès-France à Paris (75013).

Nombre de conseillers en exercice : 44

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Patrick OLLIER, Philippe LAURENT, Djénéba KEITA (à partir du point 4), Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, André SANTINI, Luc CARVOUNAS, Geoffroy BOULARD, Xavier LEMOINE, Denis CAHENZLI, Quentin GESELL, Patrick CHAIMOVITCH, Michel FOURCADE, Jacques-Alain BENISTI, Daniel-Georges COURTOIS, Marie-Christine SEGUI, Pascal PELAIN, Patricia TORDJMAN, Brigitte MARSIGNY, Afaf GABELOTAUD, Pierre-Yves MARTIN, Vincent BEDU, François DECHY, Jean-Michel GENESTIER, Anne-Gaëlle LEYDIER, Didier GONZALES.
formant la majorité des membres en exercice,

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :
Anne HIDALGO par Luc CARVOUNAS, Daniel GUIRAUD par Michel FOURCADE, Georges SIFFREDI par Patrick OLLIER, Richard DELL'AGNOLA par Eric CESARI, Nadège AZZAZ par Afaf GABELOTAUD, Hervé GICQUEL par Jacques-Alain BENISTI, Sébastien BENETEAU par Daniel-Georges COURTOIS.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Djénéba KEITA (jusqu'au point 3), Fatoumata KONÉ, Michel LEPRETRE, Jean-Pierre BARNAUD, Etienne LENGEREAU, Virginie DASPET, Olivier KLEIN, Karine FRANCLET, Ariel WEIL, Jacques BAUDRIER, Laurent RUSSIER, Hélène de COMARMOND.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO, Présidents de groupe

*
* *

❖ **Coopérations & Axe Seine**

01/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION AGRIPARIS SEINE POUR LA PÉRIODE 2025-2026

Rapporteur : Daniel-Georges COURTOIS, Conseiller métropolitain délégué aux Coopérations et aux Relations Territoriales

Face à l'urgence d'engager une transition agricole et alimentaire, la Métropole du Grand Paris s'est engagée dans un Plan Alimentaire Métropolitain, qui a été approuvé par le Conseil métropolitain du 11 octobre 2024, après plus d'un an de concertation et de diagnostics ayant associé l'ensemble des partenaires agricoles et alimentaires de la Métropole, les collectivités métropolitaines et les territoires limitrophes, en lien très étroit avec les acteurs de l'écosystème alimentaire représentant des milieux économiques, associatifs et scientifiques.

Le Plan Alimentaire se structure autour de trois axes et 14 objectifs stratégiques :

Axe 1. L'approvisionnement de la restauration collective métropolitaine et l'offre en alimentation durable sur le territoire, portant sur les modalités d'approvisionnement et sur le fonctionnement et l'évolution du système alimentaire ainsi que des chaînes logistiques vers une reterritorialisation des flux à l'échelle de la Métropole :

1. Accompagner la transition de la restauration collective métropolitaine ;
2. Soutenir la structuration de filières de proximité et durables à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine, par le changement de pratiques de la restauration collective métropolitaine ;
3. Accompagner la prise en compte des enjeux de démocratie alimentaire et de santé publique à l'échelle communale ;
4. Appuyer la mise en œuvre de projets favorables à l'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation de qualité ;
5. Renforcer le maillage en offre alimentaire durable et accessible au sein de la Métropole ;
6. Augmenter la part de produits locaux dans l'offre alimentaire du territoire afin de rapprocher producteurs et consommateurs ;
7. Structurer les flux et le maillage logistiques à l'échelle de la Métropole.

Axe 2. La résilience alimentaire et l'adaptation du territoire aux changements climatiques, en s'appuyant sur ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie notamment :

8. Préserver le foncier agricole, maintenir et reconquérir les espaces nourriciers métropolitains ;
9. Renforcer les installations agricoles dans le territoire et accompagner les transmissions pour contribuer au renouvellement des générations d'actifs agricoles ;
10. Soutenir le développement de projets d'agriculture urbaine vertueux et durables sur l'ensemble du territoire ;
11. Systématiser le tri, la collecte et la valorisation et retour au sol des biodéchets dans une logique d'économie circulaire ;

12. Appréhender les enjeux de résilience et de sécurité alimentaire à l'échelle de la Métropole, dans un contexte de changements climatiques.

Axe 3. Les coopérations territoriales et la gouvernance, pour se saisir de l'enjeu d'une nécessaire coordination entre les initiatives, les compétences et les champs d'intervention en matière d'alimentation dans une perspective de solidarité entre territoires urbains et territoires ruraux :

13. Structurer et animer une gouvernance alimentaire à l'échelle de la Métropole, en coopération avec les territoires limitrophes ;
14. Créer les conditions favorables au déploiement de politiques de coopération entre territoires urbains et territoires ruraux.

Dans ce cadre, les coopérations historiques de la Métropole du Grand Paris avec la ville de Paris, la métropole de Rouen Normandie et la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole au sein de l'Entente Axe Seine, peuvent permettre d'amplifier la relocalisation d'une économie agricole et alimentaire durable sur le Bassin de la Seine. Ces entités publiques, pleinement engagées dans des stratégies en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durables sur leur territoire, ont décidé d'unir leurs forces par la création d'une association de coopération territoriale, baptisée AgriParis Seine, actée à la suite du vote successif des membres statutaires et de l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 7 juillet 2023. Le vote du Conseil métropolitain est quant à lui intervenu le 13 juillet 2023, approuvant à l'unanimité la création de l'association AgriParis Seine. Une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 27 septembre 2023, actant l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association en qualité de membre statutaire.

En effet, l'association AgriParis Seine a pour objet de contribuer à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes, de proximité et circulaires bénéficiant simultanément aux zones urbaines denses du bassin parisien et aux territoires ruraux acteurs de cette transition.

Aussi, l'association AgriParis Seine réunit à ce jour et depuis sa création en 2023, sept établissements publics et collectivités, définis comme membres statutaires :

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Nord de l'Yonne,
- Le Havre Seine Métropole,
- Rouen Métropole Normandie,
- Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis,
- Eau de Paris,
- La ville de Paris,
- La Métropole du Grand Paris.

Une première convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2023 a été conclue entre la Métropole du Grand Paris et l'association AgriParisSeine, approuvée par le Bureau métropolitain du 2 octobre 2023, pour un montant de 30 000€ (trente mille euros). Cette convention a été renouvelée pour l'année 2024, afin de poursuivre le programme d'actions initié en 2023, pour un montant de 60 000€ (soixante mille euros).

Les missions de l'association AgriParis Seine répondent à plusieurs objectifs, en parfaite cohérence avec ceux du Plan Alimentaire Métropolitain, qui contribuent à accélérer la dynamique de transition du système alimentaire à l'échelle du Bassin de la Seine :

- Renforcer les liens, créer des espaces de dialogue et de solidarité entre territoires urbains et ruraux, et mettre en lien les têtes de réseau du système alimentaire ;
- Rechercher des co-financements pour mener des projets répondant à ses objectifs, piloter des projets multipartites et accompagner ses membres dans la réponse à des appels à projets portés par des tiers ;
- Valoriser aux échelles locale, nationale et européenne des pratiques agricoles et alimentaires durables pour prendre position au sein des débats régionaux, nationaux, internationaux ;
- Observer et partager les connaissances relatives aux systèmes alimentaires territoriaux, analyser et cartographier les flux alimentaires, l'offre et la demande sur le territoire, en particulier celle de la restauration collective ;
- Accompagner la structuration des filières, des bassins de production, des lieux de transformation, des outils logistiques, des opportunités foncières, des porteurs de projets, des besoins de ces acteurs pour se structurer.

Il est précisé qu'en qualité de membre fondateur et conformément aux statuts de l'association, la Métropole du Grand Paris est dispensée de toute cotisation à l'association.

Afin de formaliser le partenariat et préciser les responsabilités et obligations de chaque partie, l'association AgriParis Seine propose à son initiative et sous sa responsabilité, une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2026, dans la continuité du programme d'actions initié en 2023 et 2024, intégrant les actions suivantes :

(1) La création et l'animation d'un observatoire dynamique, d'une part des besoins de la restauration collective de ses membres, et d'autre part des filières alimentaires durables des territoires ;
(2) La recherche d'opportunités et l'accompagnement de projets de structuration d'outils logistiques ou de transformation bénéficiant de l'ambition de coopération entre ses membres ;
(3) Des actions de communication et d'organisation d'événements viendront renforcer la dynamique de coopération entre les membres de l'association.

A ce titre et compte tenu de son champ d'intervention, AgriParis Seine a été identifiée comme partenaire privilégié de certaines actions du Plan Alimentaire Métropolitain, au travers des actions suivantes :

- Création d'une banque de ressources à destination des collectivités et des opérateurs de filières du Bassin de la Seine, dans le cadre du projet Seine Nourricière (Action 4 du Plan Alimentaire Métropolitain : animer un réseau des acteurs de filières à l'échelle régionale et du Bassin de la Seine en lien avec les autres échelons de gouvernance) ;
- Animation de groupes de travail « approvisionnements » avec les acheteurs et fournisseurs métropolitains (Action 1 du Plan Alimentaire Métropolitain : mettre en œuvre le programme « Cantines Engagées dans la transition alimentaire » à destination des communes et syndicats métropolitains) ;
- Participation conjointe à des événements pour promouvoir le Plan Alimentaire Métropolitain et l'association AgriParis Seine ;
- Soutien à la mise en œuvre d'expérimentations en matière d'approvisionnement de proximité, entre communes et syndicats métropolitains, et partenaires agricoles (Action 3 du Plan Alimentaire Métropolitain : créer des outils de mise en relation «de la terre à l'assiette »).

Il est proposé de verser à l'association une subvention d'un montant de 60 000€ (soixante mille euros) pour l'année 2025.

Pour l'année 2026, le montant de la participation financière de la Métropole à Agriparis Seine sera fixé par avenant à la convention, et sous réserve des inscriptions budgétaires votées par les instances métropolitaines.

Le programme d'actions ainsi que les modalités techniques et financières sont précisés dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'association AgriParis Seine pour la période 2025-2026.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 60 000 € (soixante mille euros) à l'association AgriParis Seine pour l'année 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tout acte y afférent.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ **Aménagement**

02/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LA VILLE DE PARIS ET EST ENSEMBLE POUR LE FINANCEMENT DES MISSIONS SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE D'EST ENSEMBLE (CONCERTATION ET URBANISME TRANSITOIRE) DANS LE CADRE DU PROGRAMME PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT PORTE DE BAGNOLET

Rapporteur : Jacques-Alain BENISTI, Vice-Président délégué au suivi d'"Inventons la Métropole du Grand Paris" et des grandes opérations métropolitaines

Le 12 octobre 2023, le Conseil métropolitain a voté la prise en considération du secteur de projet de la Porte de Bagnolet-Gallieni, afin d'étudier l'opportunité de déclarer d'intérêt métropolitain l'opération d'aménagement inhérente à la transformation du site.

Le 19 juin 2024, le Bureau métropolitain a approuvé le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de la Porte de Bagnolet-Gallieni. En parallèle, les collectivités et membres signataires ont également approuvé ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement durant l'été. Le contrat a finalement été signé le 15 octobre 2024 par :

- L'État,
- La Métropole du Grand Paris,
- La ville de Paris,
- La ville de Bagnolet,
- L'établissement public territorial Est-Ensemble,
- L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,
- L'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Les objectifs du Projet Partenarial d'Aménagement sont de :

- Contractualiser la gouvernance et le financement des études ;
- Aboutir à une faisabilité technique, juridique, foncière et financière d'un scénario d'aménagement du secteur de la Porte de Bagnolet en prenant en compte le devenir de l'échangeur routier ;
- Approfondir l'étude de la faisabilité technique et financière de l'enfouissement de l'échangeur et étudier d'autres scénarios alternatifs permettant d'atteindre les mêmes ambitions notamment en matière de santé environnementale.

Eu égard à la complexité de cette opération du fait de la multitude d'acteurs (l'État, la Métropole du Grand Paris, Est Ensemble, la ville de Paris et la ville de Bagnolet), il a été décidé de contractualiser au sein de ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement, la gouvernance et le cofinancement de ces études d'opportunité et pré-opérationnelles.

La maitrise d'ouvrage des études est répartie entre la Métropole du Grand Paris et Est-Ensemble.

La Métropole assure la maitrise d'ouvrage des études suivantes :

- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage : Assistance à maitrise d'ouvrage des études encadrées par le PPA par la SPL Paris et Métropole Aménagement communément choisies par les collectivités,

- Études pré-opérationnelles :
  - Études d'infrastructures routières,
  - Études urbaines, paysagères, architecturales et environnementales,
  - Conseil d'expertise foncière et juridique (montage opérationnel),
  - Études techniques (géotechniques, sols, topographie).

Afin d'assurer le financement de ces études, une convention tripartite entre la Métropole du Grand Paris, la ville de Paris et Est-Ensemble est en cours de préparation pour un passage dans les instances des collectivités au mois de mars 2025. Elle régit les modalités de versement des subventions des collectivités à destination de la Métropole du Grand Paris.

En parallèle, l'État a fait parvenir une décision d'attribution de subvention à destination de la Métropole du Grand Paris, afin de verser les subventions pour lesquelles il s'est engagé.

Est-Ensemble reste maître d'ouvrage des études suivantes :

- Actions d'urbanisme transitoire : actions de mise en lumière. Le but est d'améliorer le quotidien des usagers du pôle intermodal et de préfigurer le réaménagement global du secteur de la Porte de Bagnolet. La mise en lumière du secteur permettra de mettre en valeur les lieux, de renforcer les liens entre Paris et Bagnolet, de réduire l'insécurité la nuit.

- Missions de concertation - communication : La maîtrise d'ouvrage de ces deux missions est assurée par Est-Ensemble. La ville de Paris et la Métropole en sont co-financeurs. Il convient donc de fixer, dans une convention, les modalités de versement des subventions dues par la Métropole et la ville de Paris.

Cette convention de cofinancement sera signée en présence de la ville de Bagnolet et fait l'objet de la présente délibération.

La répartition financière prévisionnelle est la suivante :

Mission	Total mission HT (estimation)	Total mission TTC (estimation)	Reste à charge d'Est-Ensemble	Subvention Ville de Paris	Subvention Métropole du Grand Paris
Urbanisme transitoire	80 000€	96 000€	16 000€ (20%)	12 000€ (15%)	12 800€ (16%)
Concertation - communication	300 000€	360 000€	60 000€ (20%)	45 000€ (15%)	45 000€ (15%)
Total de subvention à verser à Est-Ensemble				57 000€	**57 800€**

APPROUVE la convention de cofinancement entre la Métropole du Grand Paris, la ville de Paris et Est-Ensemble, pour le financement des missions sous maîtrise d'ouvrage d'Est-Ensemble (concertation et urbanisme transitoire) dans le cadre du PPA Porte de Bagnolet, la subvention attribuée par la Métropole étant de 57 800 € (cinquante-sept mille huit cents).

AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant à signer ladite convention annexée ainsi que de prendre tous les actes y afférents.

DIT que les crédits afférents sont imputés en section de Fonctionnement – Chapitre 011 du budget 2025.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ **Biodiversité et Nature en ville**

03/ ENGAGEMENT AU TITRE DU PACTE BOIS BIOSOURCÉ ILE-DE-FRANCE (2025-2030) ET CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE AVEC FIBOIS ILE-DE-FRANCE (2025-2027)

Rapporteure : Brigitte MARSIGNY, Conseillère métropolitaine déléguée aux Espaces Boisés et aux Forêts

Le présent rapport vise à présenter les 2 délibérations suivantes :

- Engagement de la Métropole du Grand Paris au titre du pacte Bois Biosourcé Ile-de-France,
- Convention de partenariat pluriannuelle 2025-2027 avec Fibois Île-de-France

L'association Fibois Ile-de-France est une association régie par la loi 1901 créée en 2004, qui fédère les acteurs franciliens du bois et de la forêt. Elle appartient au réseau Fibois France, fédération de 12 interprofessions régionales de la forêt et du bois et est financée par l'État et la région Ile-de-France.

Fibois Ile de France poursuit 5 grandes missions :

- Fédérer et mobiliser les acteurs de la filière forêt-bois ;
- Informer et accompagner les acteurs de la construction ;
- Former les professionnels (menuisiers, charpentiers, ingénieurs, architectes) et les donneurs d'ordre (MOA, aménageurs, collectivités) ;
- Promouvoir le feuillu d'Ile de France et la mixité bois biosourcés ;
- Sensibiliser la société civile et accompagner tous les acteurs vers la transition écologique et la ville bas carbone.

Par délibération du 28 juin 2021, le Bureau métropolitain a approuvé l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à l'association Fibois IDF, pour un montant annuel de cotisation de 2 000€ (deux mille euros).

Par délibération du 23 mars 2021, le Bureau métropolitain a approuvé les termes du PACTE Bois Biosourcés Ile de France sous le Haut Patronage de Marc GUILLAUME, préfet d'Ile-de-France et préfet de Paris, portant engagements des aménageurs et des maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, promoteurs et collectivités territoriales), de Fibois IDF et des autres acteurs partenaires.

Par délibération du 1er juillet 2022, le Conseil métropolitain a approuvé la convention triennale de partenariat avec Fibois Ile de France dans les domaines suivants de coopération :

- Sensibilisation du grand public et des élus sur la gestion forestière et la filière forêt bois (états généraux de la forêt et du bois, nuits des forêts...) ;
- Gestion durable des forêts métropolitaines et leur renouvellement (adaptation au changement climatique, articulation avec ONF et FNCOFOR, Plantons des arbres...) ;
- Développement du bois construction (IMGP3, mise en visibilité des innovations dans le secteur construction bois – piscine olympique et lauréats IMGP3 -, participation aux travaux de la charte de l'économie circulaire et diffusion auprès des signataires du PACTE) ;

- Développement de la filière industrielle bois en Ile de France : mobilisation et déploiement d'une filière bois pour un développement circulaire du Grand Paris, accompagnement d'expérimentations sur le transport fluvial du bois construction et énergie ;
- Accompagnement de la filière bois énergie et qualité de l'air : sensibilisation sur les bonnes pratiques de chauffe, développement d'une marque de qualité pour le combustible, accompagnement de projets de chaufferies biomasse sur le territoire du Grand Paris et structuration d'une offre de combustible de qualité.

03-1/ ENGAGEMENT AU TITRE DU PACTE BOIS BIOSOURCÉ ILE-DE-FRANCE (2025-2030) ET CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE AVEC FIBOIS ILE-DE-FRANCE (2025-2027)

a. CONTEXTE

Dans la continuité du PACTE bois-biosourcés lancé en 2021, avec lequel les signataires se sont engagés pour 4 ans, le PACTE 2030 entend poursuivre l'engagement collectif à massifier la construction bois-biosourcés à l'horizon 2030.

Ce nouveau PACTE sur 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, poursuit l'ambition d'accompagner les collectivités, aménageurs et maîtres d'ouvrage dans la massification et la généralisation de la construction bois. Cette progression de l'emploi du bois est incontournable au regard des enjeux de décarbonation de la construction et de préservation des ressources, le bois se distinguant des autres matériaux de construction par sa performance carbone et son caractère renouvelable.

En effet, le bois est économe en émissions carbone lors de sa mise en œuvre et permet de stocker du carbone tout au long de sa durée de vie. Le bois est par ailleurs un matériau renouvelable, dans le cadre d'une gestion durable de la ressource forestière.

Le PACTE 2030 est un outil collectif permettant aux signataires de rendre visible leur engagement, de trouver une communauté de pairs dans la montée en compétence et de bénéficier de l'accompagnement des acteurs de la filière emmenés par l'interprofession régionale Fibois Ile-de-France.

« PACTE 2030 construction neuve en RE2020 »
La réglementation environnementale en vigueur depuis 2022 pour les constructions neuves imposera deux nouveaux seuils carbone dans les 5 ans d'engagement du PACTE 2030, en 2025 et 2028. Les seuils 2028 et 2031 rendent l'emploi du bois incontournable. Le label Bâtiment Biosourcé a également été révisé en 2024 pour être exprimé en poids de carbone biogénique stocké dans le matériau bois, directement corrélé au poids du matériau bois, avec 1 kg de bois qui contient environ 0,45 kg de carbone biogénique stocké.

Dans ce contexte, l'objectif du PACTE 2030 est :

- de mettre en cohérence le PACTE 2030 avec la RE2020 et le label Bâtiment Biosourcé ;
- d'accompagner les signataires dans la maîtrise des systèmes constructifs les plus bas carbone ;
- de contribuer à l'observatoire de la RE2020 piloté par le Ministère de la Transition Écologique.

« PACTE 2030 Rénovation et intervention sur l'existant »
Avec le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et l'objectif de neutralité carbone en 2050, les marchés de rénovation (thermiques, programmatiques, associés à une extension ou non) sont appelés à croître et devenir majoritaires à terme et ce particulièrement en Ile-de-France où l'artificialisation des sols et l'étalement urbain sont déjà très importants. Le bois et les biosourcés font partie des solutions incontournables dans le cadre de l'intervention sur l'existant, notamment avec les façades ossatures bois préfabriquées en hors-site et qui viennent « envelopper » un bâtiment existant.

Dans ce contexte, le PACTE 2030 Rénovation et Intervention sur l'existant permettra de valoriser spécifiquement les acteurs qui s'engagent sur ce volet.

« Socle d'engagements communs pour soutenir la forêt française »
Depuis 10 ans, la forêt française souffre du réchauffement climatique et sa capacité de stockage carbone s'affaiblit.

Face à ces défis, des scénarios croisant demande et offre de bois ont été réalisés en 2024 et permettent de donner des trajectoires raisonnables de disponibilité des produits dans ce contexte de crise. L'augmentation de l'utilisation des produits bois de construction, à longue durée de vie, et le développement de l'emploi des bois feuillus et de crise, sont des leviers essentiels de ces scénarios.

Le PACTE 2030 renforce ainsi les engagements pour soutenir la forêt française : dans le cadre d'une gestion durable en s'appuyant sur les labels PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) et FSC (Forest Stewardship Council) , en renforçant les objectifs de bois français et en accompagnant les démarches de traçabilité et d'emploi de bois feuillus et de crise.

b. BILAN DU PACTE 2021-2025

Le PACTE 2021-2025 a rassemblé 59 signataires, engagés sur 403 opérations neuves ou en rénovation, soit plus de 2 millions de m² programmés.

Dans le cadre de ce PACTE, la Métropole s'était engagée à prendre les engagements suivants :

- pour les opérations en maitrise d'ouvrage : Niveau O,
Ce niveau a été atteint avec la réalisation du centre aquatique olympique,
- pour les opérations d'aménagement métropolitain : Niveau Argent,
Aucune construction n'a été reportée au PACTE sur ce périmètre,
- pour les opérations soutenues dans le cadre de l'appel à projet IMGP 3 : Niveau Argent.

Cet objectif a été atteint à 100 % pour les opérations IMGP 3 en cours de développement.

Il convient de noter que 59 signataires se sont engagés dans le précédent PACTE dont la plupart ont annoncé leur réengagement dans le nouveau PACTE. Ce dernier ambitionne de rassembler 80 signataires pour près de 8 millions de m² de surface de plancher en bois et biosourcés projetés sur la durée du PACTE.

c. Les engagements du PACTE 2030

Les signataires s'engagent pour 5 ans, de 2025 à 2029.

Les signataires s'engagent sur une part de construction neuve et / ou sur une part de projet de rénovation intégrant le bois et les biosourcés, par rapport à un périmètre défini (surface de référence tous programmes confondus) :

- 70 % de surfaces « bois / biosourcés » - Niveau Platine,
- 40 % de surfaces « bois / biosourcés » - Niveau Or,
- 20 % de surfaces « bois / biosourcés » - Niveau Argent,
- 10 % de surfaces « bois / biosourcés » - Niveau Bronze.

Le suivi est fait via le reporting annuel du PACTE, au moment des engagements (promesse de vente, permis de construire) puis mis à jour en phase chantier (ordres de service travaux / à la livraison). Les signataires s'engagent à communiquer les éléments demandés dans le cadre du reporting une fois par an. Le signataire est accompagné tout au long de son engagement par l'association Fibois Ile-de-France, et s'engage à adhérer annuellement à l'interprofession pour la durée du PACTE.

1. Construction neuve et RE 2020

Pour rentrer dans le périmètre du PACTE :

- Chaque opération bois et biosourcés doit contenir un minimum de 10 kg de bois et biosourcés / m2 Sref [1]pour être comptabilisée ;
- Le signataire doit atteindre sur l'ensemble de ses opérations bois et biosourcés en construction neuve une moyenne de 30 kg de bois biosourcés / m2 Sref (soit environ le niveau 1 du label Bâtiment Biosourcé 2024 pour les logements).

2. Rénovation et intervention sur l'existant

Les projets d'extension-surélévation sont rattachés à ce périmètre. Pour rentrer dans le périmètre du PACTE :

- Une opération de rénovation doit comporter à minima une Façade Ossature ;
- Bois et / ou des éléments de structure et / ou une isolation biosourcée ;
- Le signataire n'a pas de minimum à atteindre sur l'ensemble de ses opérations de rénovation.

3. Socle commun d'engagements

Pour le PACTE 2030 Construction neuve et le PACTE 2030 Rénovation, les signataires s'engagent à :

- Mettre en œuvre 100 % des bois certifiés issus de forêts durablement gérées (bois certifiés à 100 % PEFC, FSC ou équivalent) ;
- Viser une moyenne de 30 % de bois français dès 2025 avec un objectif d'une moyenne de 50 % à l'horizon 2029 ;

- Mettre en place un processus de traçabilité progressif de 2025 à 2029, en bénéficiant de l'accompagnement de Fibois Île-de-France et du réseau des acteurs de la filière engagés pour la traçabilité.

4. Engagements complémentaires

Plusieurs engagements complémentaires peuvent être pris par les signataires du PACTE 2030 parmi lesquels figurent l'intégration bois-biosourcés dans les documents de planification et d'orientation de sa compétence (PLUi, PCAET, PLH, Projet de PMHH, SCoT,...).

5. Accompagnement des signataires

Le PACTE est une communauté de signataires et d'acteurs de la filière qui font progresser ensemble la construction bois-biosourcés. Fibois Ile-de-France s'engage à animer cette communauté sur toute la durée des 5 ans d'engagement, produire les retours d'expérience utiles à la montée en compétence, et organiser les rencontres nécessaires à l'avancement des projets.

Les outils proposés par Fibois Ile-de-France sont notamment les ateliers PACTE thématiques, les rencontres B to B, entre donneurs d'ordres, prestataires et fournisseurs de la filière, une fois par an, une présentation annuelle du reporting à l'ensemble de la communauté, un partage spécifique sur les thématiques techniques. 3 sujets feront l'objet de travaux spécifiques :

- Un groupe de travail « rénovation » dédié aux projets de rénovation avec les différents acteurs des projets ;
- Un groupe de travail « économie de projet » ;
- Un groupe de travail « traçabilité ».

d. Les engagements proposés pour la Métropole

Les objectifs du PACTE 2030 s'inscrivent en cohérence avec les ambitions de la Métropole qui s'engage à promouvoir la construction bas carbone et l'utilisation du bois à travers des plans comme le SCoT et le PCAEM. Ces engagements incluent la réduction des émissions de CO2, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'augmentation de l'utilisation de matériaux durables comme le bois pour réduire l'impact carbone du secteur du bâtiment et améliorer le confort d'été. Le SCoT à travers sa prescription P123, entend favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés, et/ou locaux dans les opérations d'aménagement, les projets de construction et de réhabilitation, et les projets d'espaces publics.

Il est proposé de prendre les engagements suivants :

En construction neuve :

- Niveau Or (40%) pour les opérations en maitrise d'ouvrage ;
- Niveau Argent (20 %) pour les opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain en phase opérationnel.

Ainsi que l'engagement complémentaire suivant :

- Intégration du bois-biosourcés dans les documents de planification et notamment dans le cadre de la révision du PCAEM.

APPROUVE les termes du pacte bois biosource (PACT2030) ci-annexé.

APPROUVE les engagements (dont les complémentaires) de la Métropole du Grand Paris dans le cadre du PACT2030, précisés dans la lettre d'engagement ci-annexée.

AUTORISE le Président à engager la Métropole du Grand Paris dans les actions visant à respecter les termes du PACT2030 et à signer l'ensemble des actes afférents à cette action, notamment la lettre d'engagement ci-annexée.

DIT que les dépenses afférentes sont imputées en section fonctionnement, - Chapitre 011 du budget 2025.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

03-2/ CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE 2025-2027 AVEC FIBOIS ÎLE-DE-FRANCE

La convention pluriannuelle de partenariat a été conclue le 29 août 2022 et a fait l'objet d'avenants annuels, en 2023 et 2024 afin de définir les plans d'actions et subventions annuels.

L'ensemble de ces actions mises en œuvre depuis 2022 souligne l'importance qu'accorde la Métropole au bois dans la transition écologique. Un suivi régulier des actions a été mené à travers l'organisation d'instances de suivi assurant la synergie entre les différents axes de travail et stimulant une approche globale et transversale dans la stratégie de développement durable menée par la Métropole. Ce suivi a permis de dresser le bilan de cette première convention pluriannuelle et de préfigurer les contours d'une nouvelle convention triennale de partenariat.

Parmi les éléments singuliers de ce bilan, plusieurs actions sont à souligner notamment l'aboutissement de la convention citoyenne (fin 2022), l'élaboration d'un cahier d'engagements (automne 2023), la troisième édition du festival « Les nuits des forêts », plusieurs formes d'accompagnement à la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt (groupe de travail portant sur des thématiques spécifiques, programmes « Plantons des arbres », « Un immeuble Une forêt » et « Coopérative carbone », actions de communication et de sensibilisation) , la poursuite du PACTE bois-biosourcés à travers l'analyse des projets IMGP3, la mise en place de l'observatoire bois construction en Ile-de-France et l'étude des coûts bois construction ainsi que diverses études spécifiques au développement d'une logistique fluviale et aux performances environnementales et économiques du transport fluvial pour l'approvisionnement en produits bois pour 5 chantiers du Grand Paris.

Fibois Ile-de-France, à son initiative et sous sa responsabilité a proposé à la Métropole de poursuivre le partenariat avec la Métropole dans le cadre d'un projet de convention triennale de partenariat renouvelé et s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politiques publiques de la Métropole, un programme d'actions centré autour des domaines suivants de coopération :

- Sensibilisation du grand public et des élus sur la gestion forestière et la filière forêt bois (nuits des forêts, Journée Internationale des Forêts, fresque de la forêt et du bois...) ;
- Gestion durable des forêts métropolitaines et leur renouvellement (adaptation au changement climatique, articulation avec ONF et URCOFOR, Coopérative Carbone...) ;
- Développement du bois construction (déploiement du nouveau PACTE 2030 avec un volet rénovation, suivi IMGP3 et opérations d'intérêt métropolitain, participation aux travaux de la charte de l'économie circulaire, visites de chantiers...) ;
- Développement de la filière industrielle bois en IDF : mobilisation et déploiement d'une filière bois pour un développement circulaire du Grand Paris, accompagnement d'expérimentations sur le transport fluvial du bois construction et énergie ;
- Accompagnement de la filière bois énergie et qualité de l'air : sensibilisation sur les bonnes pratiques de chauffe, accompagnement de projets de chaufferies biomasse sur le territoire du Grand Paris et structuration d'une offre de combustible de qualité.

Le projet de convention est établi pour les années 2025, 2026, 2027.

Le plan d'actions 2025 proposé est joint en annexe 1 du projet de convention.

Les plans d'actions 2026 et 2027 seront établis dans le cadre d'avenants à la convention.

Le plan d'actions 2025 s'articule autour des cinq axes suivants :

- Sensibiliser le grand public et les élus sur la gestion forestière et la filière forêt bois,
- Promouvoir la gestion durable des forêts métropolitaines et leur renouvellement,
- Accompagner le développement du bois construction auprès des acteurs du Grand Paris,
- Accompagner le développement de la filière industrielle bois en IDF,
- Accompagner la filière bois énergie et son optimisation environnementale.

Le budget associé à ce plan 2025 s'établit comme suit :

Dépenses programme d'action

	Cout en euros	**Financement MGP**
Thème 1, Sensibiliser	201 911	27 611
Thème 2, Gestion durable forêts	150 621	20 597
Thème 3. Bois construction	93 052	12 725
Thème 4, Développement ind.	295 728	40 440
Thème 5, Bois énergie	136 214	18 627
Total	877 526	120 000

Financement financeurs	Euros	%
MGP	120 000	13,7%
RIF	237 862	27,1%
Etat DRIAAT / FNADT/DRIEAT	198 223	22,6%
ADEME (IDF /CPER)	105 000	12,0%
Autofinancement	216 441	24,7%
Total	877 526	100%

Sur un budget global d'action 2025 d'un montant de 877 526€ (huit cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt-six euros), la Métropole apporterait un financement à hauteur de 120 000€ (cent vingt mille euros), soit un taux de participation de 13.7 % sur ce programme d'actions.

APPROUVE les termes du projet de convention triennale de partenariat, entre la Métropole du Grand Paris et Fibois Ile-de-France.

APPROUVE le plan d'actions 2025 joint en annexe 1 de ladite-convention.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 120 000€ (cent vingt mille euros) à Fibois Ile-de-France, dans le cadre du Plan d'actions 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention triennale de partenariat.

DIT que les crédits afférents à la subvention 2025 sont inscrits au chapitre 65 "Opérations d'aménagement" du Budget 2025.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)

04/ CONVENTIONS DE FINANCEMENT D'ÉTUDES DE RÉDUCTION DE VULNÉRABILITÉ AUX INONDATIONS AVEC GRAND ORLY SEINE BIÈVRE ET PARIS OUEST LA DÉFENSE

Rapporteur : Didier GONZALES, Conseiller métropolitain délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des inondations (GeMAPI) et à la Lutte contre les nuisances sonores

Afin de poursuivre et d'accroître son engagement en matière de prévention des inondations, la Métropole du Grand Paris a approuvé lors du Conseil métropolitain du 15 octobre 2021, une contribution au PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, comprenant 18 actions sous maîtrise d'ouvrage et 6 en qualité de financeur. Les dépenses en maîtrise d'ouvrage prévues sont de 43 800 000€ (quarante-trois millions huit cent mille euros) et en financement par subvention sont de 2 000 000€ (deux millions d'euros), sur les 6 années du programme.

De plus, les règles de financement du Fonds de Prévention des Inondations intégrant les 6 actions du PAPI citées ci-dessus, dont plus particulièrement l'action V-1 d'accompagnement à la réalisation de diagnostics de bâtiment pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, ont été approuvées lors du Conseil métropolitain du 1er juillet 2022.

Paris Ouest La Défense et Grand Orly Seine Bièvre ont sollicité Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, par courriers des 12 décembre 2024 et 30 septembre 2024, pour un accompagnement dans le cadre du Fonds de Prévention des Inondations afin de réaliser des études de vulnérabilité aux risques d'inondations à l'échelle de l'établissement public territorial et des diagnostics de vulnérabilité des équipements de Grand Orly Seine Bièvre.

Cette nouvelle délibération vise à approuver les financements de ces trois actions, menées dans le cadre de l'Axe 5 du PAPI pour la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens :

- Étude de vulnérabilité du territoire portée par l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense dont l'exécution aura lieu entre 2025 et 2027 ;
- Étude de vulnérabilité du territoire portée par l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, dont l'exécution est menée depuis 2024 et prévue jusqu'à 2026 ;
- Diagnostics de la vulnérabilité des équipements portés par l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, dont l'exécution est menée depuis 2024 et prévue jusqu'à 2026.

1. Présentation d'étude de vulnérabilité de territoire de Paris Ouest la Défense :

Le projet d'étude de vulnérabilité aux inondations de Paris Ouest La Défense vise à évaluer les risques d'inondation et à proposer des solutions pour réduire les impacts. Le territoire, comprenant 8 communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Inondations, a subi plusieurs crues historiques. Les inondations peuvent perturber les réseaux d'assainissement et provoquer des débordements localement. Le projet inclut une harmonisation des données existantes, une analyse globale de la vulnérabilité en croisant les données d'enjeux et d'aléas, ainsi que des ateliers de concertation avec les parties prenantes pour co-construire un plan d'action.

2. Présentation d'étude de vulnérabilité de territoire de Grand Orly Seine Bièvre :

Le projet d'étude de vulnérabilité aux inondations de Grand Orly Seine Bièvre vise à évaluer les risques d'inondation et à proposer des solutions pour réduire les impacts. Il comprend une harmonisation des données existantes dans une base de données exhaustive, une analyse globale de la vulnérabilité en croisant les données d'enjeux (santé humaine, économiques, environnementaux, patrimoniaux) avec les aléas (débordement, ruissèlement, remontée de nappes) et des ateliers de concertation avec les parties prenantes. Les résultats permettront de recenser les équipements publics vulnérables et de proposer des actions de réduction de la vulnérabilité. Le projet inclut également la cartographie des zones à risque, l'évaluation des infrastructures critiques et des propositions de mesures d'atténuation ainsi que de plans d'action priorisés.

3. Présentation des diagnostics de vulnérabilité des équipements publics de Grand Orly Seine Bièvre :

Le projet de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des équipements de Grand Orly Seine Bièvre vise à évaluer les risques d'inondation de 16 bâtiments publics (équipements sportifs, équipements de gestion des déchets, médiathèques, etc.) et à proposer des mesures pour garantir la continuité du service public. L'objectif est de limiter les risques pour les personnes, les dommages aux biens et à assurer une reprise rapide des activités dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Le projet inclut la cartographie des zones à risque, l'évaluation des infrastructures critiques et des propositions de mesures d'atténuation. Les diagnostics seront réalisés par un prestataire extérieur et cibleront les équipements les plus exposés. Les résultats permettront de prioriser les actions de réduction de la vulnérabilité ainsi que d'assurer la continuité des activités pendant les inondations.

Taux et règles de financement, conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 1er juillet 2022 :

- Le coût total de l'action de l'étude de vulnérabilité du territoire, engagée par Paris Ouest la Défense est de 100 000€ HT (cent mille euros), la Métropole du Grand Paris finance alors à hauteur de 20 %, soit un montant de 20 000€ (vingt mille euros). Le coût total de l'action de l'étude de vulnérabilité du territoire engagé par Grand Orly Seine Bièvre est de 100 000€ HT (cent mille euros), la Métropole du Grand Paris finance alors à hauteur de 20 %, soit un montant de 20 000€ (vingt mille euros) ;
- Le coût total de l'action des diagnostics de la vulnérabilité des équipements du territoire, engagé par Grand Orly Seine Bièvre, est de 260 000€ HT (deux cent soixante mille euros), la Métropole du Grand Paris finance alors 15,08 %, soit un montant de 39 195€ (trente-neuf mille cent quatre-vingt-quinze euros).

Le financement de la Métropole du Grand Paris est conditionné au respect des obligations suivantes, conformément aux règles de financement du Fonds de Prévention des Inondations et des conventions avec les établissements publics territoriaux : informer la Métropole du Grand Paris de l'avancement du projet, des études et des procédures pendant la phase pré-opérationnelle. Durant la phase opérationnelle, les établissements publics territoriaux doivent transmettre les rapports et comptes-rendus, convier la Métropole du Grand Paris aux réunions, groupes de travail, comités techniques et de pilotage ainsi qu'aux visites de terrain. Enfin, ils doivent transmettre à la Métropole du Grand Paris l'ensemble des rapports et résultat des opérations

---

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000€ (vingt mille euros) pour les années 2025, 2026 et 2027, dans le cadre du fonds de prévention des inondations métropolitains correspondant à 20 % des dépenses à engager par Paris Ouest La Défense pour une étude de vulnérabilité aux inondations.

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000€ (vingt mille euros) pour les années 2025 et 2026, dans le cadre du fonds de prévention des inondations métropolitains correspondant à 20 % des dépenses à engager par Grand Orly Seine Bièvre pour une étude de vulnérabilité aux inondations.

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 39 195€ (trente-neuf mille centre quatre-vingt-quinze euros) pour les années 2025 et 2026, dans le cadre du fonds de prévention des inondations métropolitains correspondant à 15,08 % des dépenses à engager par Grand Orly Seine Bièvre pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des équipements aux inondations.

APPROUVE le projet de convention avec Paris Ouest La Défense pour le financement d'action de prévention des inondations, ci-annexé.

APPROUVE les deux projets de convention avec Grand Orly Seine Bièvre pour le financement d'actions de prévention des inondations, ci-annexées.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les 3 conventions pour le financement des études de vulnérabilité aux territoires et des diagnostics de vulnérabilité des équipements conclues respectivement entre la Métropole du Grand Paris et Grand Orly Seine Bièvre d'une part, entre la Métropole du Grand Paris et Paris Ouest la Défense d'autre part, ci-annexées ainsi que tous les documents y afférent et à en suivre sa bonne exécution.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2025.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Sport et Héritage des Jeux

05/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE SITES DE BAIGNADE EN HÉRITAGE À LA VILLE DE PARIS

Rapporteur : Didier GONZALES, Conseiller métropolitain délégué à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des inondations (GeMAPI) et à la Lutte contre les nuisances sonores

Le présent rapport vise à présenter les 2 délibérations suivantes :

- Subventions d'investissement pour l'aménagement de sites de baignade en héritage à la ville de Paris ;
- Subventions d'investissement pour l'aménagement de sites de baignade en héritage à la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Le 9 avril dernier, le Conseil métropolitain a approuvé la délibération CM2024/04/09/01 relative à l'accompagnement des candidats à l'ouverture d'un site de baignade en héritage. Ce dispositif permet à la Métropole d'encourager et d'accélérer le développement des baignades pérennes afin de maintenir la dynamique à l'œuvre depuis les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

L'accompagnement métropolitain consiste en l'octroi de subventions d'investissement aux communes et établissements publics territoriaux qui s'engagent ou se sont engagés dans l'étude de l'ouverture d'un site de baignade ou de travaux préparatoires, à hauteur de 50%, dans la limite d'un million d'euros.

Les services de l'État et de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) ont présenté lors du comité de pilotage « baignade » du 13 juillet 2023, puis lors de la réunion sur les baignades pérennes du 21 mars 2024 présidée par le Préfet de région, Marc GUILLAUME, la Maire de Paris, Anne HIDALGO et le Président de la Métropole, Patrick OLLIER, l'ensemble des études à mener pour obtenir les autorisations nécessaires à l'ouverture d'un site de baignade. Un guide a depuis été édité à cet effet.

La Ville de Paris a bénéficié par délibération CM2024/10/11/19 du Conseil métropolitain du 11 octobre 2024 d'une subvention d'un montant de 573 005€ (cinq cent soixante-treize et cinq euros) pour la réalisation des études techniques préalables à l'ouverture de 3 sites de baignade. La Maire de Paris demande aujourd'hui par courrier en date du 11 février 2025 l'accompagnement financier de la phase de travaux. Elle concerne les trois sites de Bercy, Pont Marie et Grenelle, le montant total hors taxe des travaux est estimé à 9 627 275,02€ HT (neuf millions six cent vingt-sept mille deux cent soixante-quinze euros et deux centimes), avec :

- Pour le site de Bercy une estimation à : 6 327 093,58€ (six millions trois cent vingt-sept mille quatre-vingt-treize euros et cinquante-huit centimes) ;
- Pour le site de Pont Marie une estimation à : 1 248 140,40€ (un million deux cent quarante-huit mille cent quarante euros et quarante centimes) ;
- Pour le site de Grenelle une estimation à : 2 052 041,04€ (deux millions cinquante-deux mille quarante et un euros et quatre centimes).

La ville de Saint-Maur-des-Fossés, engagée depuis de nombreuses années dans la reconquête de la baignade en Marne aux côtés du Syndicat Marne Vive, engage des études préparatoires à la réouverture d'un site de baignade. Monsieur le Maire de Saint-Maur-des-Fossés, par courrier en date du 9 décembre 2024 au Président de la Métropole, a sollicité le soutien financier de la Métropole pour ces études. Lors d'un comité de pilotage baignade organisé par le préfet du Val-de-Marne Monsieur STOSKOPF le 6 février 2025, les démarches relatives aux baignades en héritage sur la Marne dans le département, portées par les villes ou l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois, ont bénéficié d'un soutien clair de l'administration préfectorale.

Les postes éligibles aux subventions d'investissement, telles que prévues dans la délibération CM2024/04/09/01 sont ceux relatifs aux aires de baignade avec un plafond d'aide fixé à un million d'euros par site et à hauteur de 50% du montant HT.

Les travaux de la Ville de Paris relatifs à trois sites distincts sont donc éligibles à un montant maximum d'aide de 2 426 995€ (deux millions quatre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros), sans dépasser le plafond un million par site, la phase étude ayant déjà bénéficié de l'attribution de 573 005€ (cinq cent soixante-treize mille cinq euros).

La commune de Saint-Maur-des-Fossés a identifié le site du Beach dans le quartier de la Varenne, le Maire sollicite une aide pour les études préparatoires estimées à 50 000€ (cinquante mille euros). Le site envisagé est celui qui accueille régulièrement le « BIG JUMP », situé dans une boucle non navigable de la Marne il peut dans un premier temps bénéficier d'un aménagement léger. Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 9 avril 2024 la subvention maximum ne pourra pas dépasser 50% du montant hors taxe des dépenses, soit 25 000€ (vingt-cinq mille euros).

05-1/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE SITES DE BAIGNADE EN HÉRITAGE À LA VILLE DE PARIS

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 2 426 995€ (deux millions quatre cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze euros) à la ville de Paris pour les travaux nécessaires à l'aménagement des trois sites de baignade pérenne sur la Seine à Bercy, Grenelle et Pont Marie.

APPROUVE le projet de convention de financement entre la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec la ville de Paris et tous les actes y afférents.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris.

PRÉCISE que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI7600001-valorisation des espaces naturels », opération « 20099 Aménagement de sites de baignades ».

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

05-2/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE SITES DE BAIGNADE EN HÉRITAGE À LA VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'un montant de 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la ville de Saint-Maur-des-Fossés pour l'étude d'une baignade pérenne sur la Marne.

APPROUVE le projet de convention de financement entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de financement avec la ville de Saint-Maur-des-Fossés et tous les actes y afférents.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris.

PRÉCISE que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI7600001-valorisation des espaces naturels », opération « 20099 Aménagement de sites de baignades ».

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

06/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PREMIERS DE CORDÉE"

Rapporteur : Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement Sportif

Par décision en date du 13 septembre 2017, le Comité International Olympique a désigné Paris, ville hôte des Jeux Olympiques mais également des Jeux Paralympiques de 2024.

Au lendemain des Jeux de Paris 2024, il apparaît nécessaire de poursuivre les actions existantes pour intégrer le sport au centre des enjeux sociaux et sociétaux. La Métropole s'engage plus particulièrement pour le développement de la pratique sportive pour tous et notamment pour les personnes porteuses d'un handicap.

Par courrier en date du 13 janvier 2025, l'association « Premiers de cordée » a sollicité la Métropole du Grand Paris pour participer au financement de la Journée Évasion qui se déroulera le 28 mai prochain au Stade de France. Cette journée s'adresse aux enfants malades et/ou en situation de handicap.

Créée en 1999, Premiers de Cordée est une association reconnue d'intérêt général. À son origine, des sportifs de haut-niveau ont fait le pari d'introduire la pratique sportive auprès de ceux qui en étaient le plus éloignés, afin de leur apporter les bienfaits du sport et ses valeurs de cohésion, de combativité et de respect.

L'association, dans le cadre de sa mission d'intérêt général, le « sport à l'hôpital », propose gratuitement et régulièrement des initiations sportives et de l'activité physique adaptée aux enfants malades et/ou en situation de handicap dans les établissements de soins sur l'ensemble du territoire francilien.

Lauréate de l'appel à projet « Impact 2024 - Héritage des Jeux » en 2022, l'association sollicite le soutien de la Métropole du Grand Paris pour l'organisation de la journée Évasion au Stade de France qui a lieu chaque année. Les enfants ainsi que leurs parents ou soignants, des structures hospitalières et des établissements médico-sociaux, sont conviés à se rendre au stade pour découvrir et pratiquer différentes disciplines sportives, visiter l'enceinte sportive et culturelle et rencontrer des champions.

Le coût global de cette manifestation s'élève à 55 000€ (cinquante-cinq mille euros) avec pour co-financeurs la ville de Paris, le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la Métropole du Grand Paris.

Dans ce contexte, un projet de convention annexé à la présente délibération établit les engagements et définit les modalités de versement d'une subvention par la Métropole du Grand Paris à l'association « premiers de cordée » pour l'organisation de la Journée Évasion au Stade de France au titre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et du développement de la pratique du sport pour tous.

ALLOUE à l'association "premiers de cordée", une subvention de 5 000€ (cinq mille euros) pour participer au financement de la journée Evasion au Stade de France qui se déroulera le 28 mai 2025, au titre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et du développement de la pratique du sport pour tous,

APPROUVE les termes du projet de convention entre la Métropole du Grand Paris et l'association "premiers de cordée" pour l'organisation de la Journée Evasion au Stade de France,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les documents afférents.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

07/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION "TRANS-FORME"

Rapporteur : Quentin GESELL, Vice-Président délégué au Développement Sportif

L'association Trans-Forme - labellisée Grande Cause Nationale 2009 consacrée aux dons d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse - association loi 1901 à but non lucratif et non commercial, agréée Jeunesse et Sports, a pour but de réhabiliter les transplantés et les dialysés par l'activité physique et sportive, de sensibiliser le public à la réussite de la transplantation et à la nécessité des dons d'organes et de tissus et, de favoriser la recherche médico-sportive en matière de greffe, de dialyse et de sport.

La Métropole du Grand Paris œuvre désormais pour que les Jeux de Paris 2024 laissent un large héritage matériel et immatériel. Elle conduit en ce sens des démarches, des projets, des initiatives qui contribuent au succès de l'évènement et qui permet ensuite un progrès, un développement économique, culturel et sportif durable pour le territoire métropolitain.

Par courrier du 12 septembre 2024, l'association Trans-Forme sollicite un soutien financier de la Métropole du Grand Paris afin d'organiser un événement de sport santé ayant lieu au sein du périmètre métropolitain.

Dans la continuité des Jeux de Paris 2024, du soutien à de nombreuses actions de sport santé via le Fonds de dotation Impact 2024 notamment et de sa volonté à réussir collectivement l'héritage des Jeux de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris souhaite accompagner l'association Trans-Forme. Cette association organisera en 2025 un événement ayant pour principaux objectifs :

- De communiquer et sensibiliser le grand public sur les enjeux liés à la greffe ou transplantation d'organes ;
- D'encourager les patients transplantés et dialysés à pratiquer une activité physique ;
- De favoriser la recherche en organisant des rencontres avec des spécialistes.

Les Jeux Nationaux des Transplantés & Dialysés (JNTD) :

Cette compétition aura lieu du mercredi 28 mai 2025 au dimanche 1er juin 2025 à Châtillon (92). Elle accueillera près de 200 participants dont plus de 120 compétiteurs transplantés ou dialysés qui s'affronteront dans plusieurs disciplines. Cet événement est notamment soutenu par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, par la région académique Ile-de-France, l'Assurance Maladie ainsi que la ville de Châtillon.

Dans le cadre de l'organisation de cet événement, la Métropole du Grand Paris propose d'octroyer à l'association une subvention de fonctionnement d'un montant total de 3 000€.

APPROUVE les termes du projet de convention de partenariat, entre la Métropole du Grand Paris et l'association Trans-Forme annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant total de 3 000€ (trois mille euros) à l'association Trans-Forme.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

DIT que les crédits afférents seront inscrits au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ **Centres-Villes Vivants**

08/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION MÉTROPOLITAIN DE SOUTIEN À L'ARTISANAT, AU COMMERCE ET AUX SERVICES (FIMACS) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT "CENTRES-VILLES VIVANTS" - EDITION 3

Rapporteur : Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes Vivants, aux Services et aux Commerces de Proximité

Le Programme métropolitain « Centres-villes vivants » a été lancé en août 2017 par le Président de la Métropole du Grand Paris, dans le but d'accompagner la revitalisation des centres-villes des communes métropolitaines qui le nécessitent. Ce programme a été pérennisé le 9 juillet 2021 par le Conseil métropolitain qui a adopté la création d'une deuxième édition, pour la période 2021-2024, du programme d'accompagnement et de suivi stratégique, technique et financier « Centres-villes vivants », programme assorti d'une enveloppe de 15 millions d'euros.

Le 10 octobre 2024, le Conseil métropolitain a renouvelé le programme « Centres-villes vivants », pour la période 2025-2027, afin de poursuivre l'engagement de la Métropole pour la revitalisation des cœurs de villes en poursuivant l'accompagnement financier des communes dont les polarités commerciales ont été identifiées comme étant en grande fragilité.

Cet accompagnement financier est complété par un panel de services réalisés par la Métropole, ses prestataires et ses partenaires (diagnostic flash attractivité commerciale, conseil juridique, données de comptage-piétons, observatoire de l'offre commerciale, centre de ressources documentaires, micro-folies, accompagnement halles et marchés, tiers-lieux, ...).

101 communes ont adhéré à la charte d'engagement du programme « Centres-villes vivants » depuis juillet 2021 et bénéficient, à ce titre, de l'accompagnement de la Métropole du Grand Paris et de ses partenaires. 88 d'entre elles ont en particulier pu présenter leur projet et le discuter avec l'ensemble des partenaires du programme, rassemblés au sein du « comité de suivi des projets Centres-villes vivants ».

Depuis le début de Centres-villes vivants, ce sont donc 101 communes qui bénéficient de l'accompagnement de la Métropole en matière de gestion de leur projet urbain, de l'amélioration du cadre urbain ou de la diversité de l'offre de services aux habitants. Ce soutien de la Métropole est à la fois stratégique, méthodologique, technique, juridique et financier.

82 communes ont, par ailleurs, sollicité une subvention métropolitaine FIMACS et fourni les éléments nécessaires pour permettre l'élaboration d'un contrat métropolitain de développement « Centres-villes vivants ».

Depuis son lancement, les subventions FIMACS ont permis de financer 443 projets dont des aménagements urbains, des locaux et des baux commerciaux, de rénovation de halles alimentaires, places de marché et des rez-de-chaussée, des solutions numériques ou logistiques ou des événements qui dynamisent l'espace marchand.

ADOPTE l'attribution d'une subvention au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes, pour les communes suivantes selon le plan de financement des dossiers déposés :

Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes :

Maitre d'ouvrage	Objet	Montant maximum accordé par le Bureau Métropolitain du 25 mars 2025	En investissement	En fonctionnement
Bondy	Redynamisation des polarités commerciales par l'animation et l'embellissement	595 753€	176 120€	419 633€
Chennevières-sur-Marne	Amélioration du cadre de vie et animations	104 000€	56 000€	48 000€
Joinville-le-Pont	Amélioration du cadre de vie et animations	278 000€	255 000€	23 000€
Livry-Gargan	Réaménagement d'une place de marché et dynamisation des polarités de la ville	330 103€	130 103€	200 000€
Nogent-sur-Marne	Programme d'animations, préemption et art dans la ville	126 000€	108 000€	18 000€

Villemomble	Redynamisation du cœur de ville	798 432€	593 260€	205 172€
Total		**2 232 288€**	**1 318 483€**	**913 805€**

ADOPTE les projets de contrats métropolitains de développement entre les communes et la Métropole du Grand Paris.

PRÉCISE que le montant total de la subvention attribuée à la commune de Vaujours par délibération BM2025/02/04/09 susvisée s'élève à 299 460€ (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante euros) et non 299 320€ (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt euros) ; le détail des sommes attribuées au titre du subventionnement des dépenses d'investissement et de fonctionnement, soit respectivement 110 600€ (cent dix mille six cents euros) et 188 860€ (cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante euros), reste inchangé.

MODIFIE en conséquence la délibération BM2025/02/04/09 portant attribution de subventions au titre du fonds d'intervention métropolitain de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services (FIMACS) dans le cadre du programme d'accompagnement centres-villes vivants – Edition 3.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats métropolitains de développement « Centres-villes vivants » relatifs aux subventions attribuées aux communes susmentionnés.

PRÉCISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 du budget 2025 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI6300001-Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS) », opération « 20028 FIMACS ».

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Innovation et numérique

09/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS INNOVER DANS LA VILLE

Rapporteurs : Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication et à l'Innovation Numérique et Xavier LEMOINE, Vice-Président délégué à l'Economie Circulaire, Collaborative, Sociale et Solidaire

En avril 2021, la Métropole du Grand Paris a créé le programme « Innover dans la Ville » pour accompagner les projets métropolitains d'expérimentation de solutions innovantes, dans tous les domaines de l'innovation, y compris le numérique.
Dans le cadre de sa nouvelle stratégie Innovation et Numérique, la Métropole a souhaité faire évoluer certaines clauses du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique (FMIN), outil financier du programme.

Ainsi, lors du Conseil métropolitain du 22 mars 2023, le Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique est rebaptisé Fonds « Innover dans la Ville » pour faciliter la lisibilité du dispositif dans son ensemble.

Lors de ce Conseil, la Métropole a également approuvé la mise en place d'un programme métropolitain visant à accompagner le développement des tiers-lieux dans la Métropole, qui s'intègrera dans la stratégie métropolitaine en faveur de l'innovation. Ce programme propose notamment un financement spécifique aux communes à travers le Fonds Innover dans la Ville.

Lors du Bureau métropolitain du 26 mars 2024, la Métropole a également souhaité étendre cette dynamique en lançant le « programme Économie Circulaire et Solidaire dans la Métropole du Grand Paris » qui vise à accompagner, tant en expertise qu'en financement, les projets incluant une dimension significative d'économie circulaire et solidaire. Ce programme propose un financement spécifique aux communes à travers le Fonds Innover dans la Ville.

Le Conseil métropolitain du 11 octobre 2024 a mis à jour le règlement du Fonds Innover dans la Ville, notamment pour étendre son éligibilité à :

- Aux communes, établissements publics territoriaux et aux autres établissements publics pour les projets dont ils assurent le pilotage ou la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux personnes privées bénéficiant d'une délégation de maîtrise d'ouvrage par l'une des personnes publiques éligibles, pour le financement d'équipements en lien avec les compétences métropolitaines et sous réserve que la subvention ne finance pas le déficit d'un contrat de concession ;
- Aux associations régies par la Loi du 1er juillet 1901 co-portant un projet de lieu innovant avec une commune métropolitaine ou un établissement public territorial et bénéficiant dans ce cadre d'un soutien financier de la commune métropolitaine ou de l'établissement public territorial concerné.

Depuis sa création, le fonds « Innover dans la Ville » a permis d'accompagner 206 projets pour un montant total de 8 300 000€ (huit millions trois cent mille euros), permettant à la Métropole d'apporter, en plus d'un accompagnement stratégique et technique des projets, un soutien financier aux collectivités de son territoire.

Par l'intermédiaire de ce fonds, la Métropole du Grand Paris cherche à soutenir et promouvoir l'expérimentation des collectivités dans :

- La mise en œuvre de solutions numériques ou innovantes, généralisables à l'ensemble de l'espace métropolitain, à travers le Programme Innover dans la Ville ;
- La création et l'accompagnement des tiers-lieux sur leur territoire, à travers le programme métropolitain de développement des tiers-lieux ;
- Le développement de projets d'économie circulaire et solidaire à caractère innovant sur le territoire, à travers le programme Économie Circulaire et Solidaire.

L'accompagnement proposé portera également sur la stratégie de financement du projet, avec l'identification des sources de financement internes à la Métropole et un financement spécifique aux communes à travers le Fonds Innover dans la Ville, permettant le soutien financier à des dépenses d'investissement ou de fonctionnement à hauteur de 50% du total et dans la limite de 200 000€ (deux cent mille euros).

Ce fonds prévoit également la possibilité d'activer une clause de suivi renforcé pour les projets présentant des enjeux forts en termes d'innovation et, ou, de passage à l'échelle. Pour les projets faisant l'objet de cette clause, la collectivité lauréate s'engage à inviter la Métropole du Grand Paris aux comités de pilotage du projet.

La Métropole du Grand Paris a choisi d'inscrire cette démarche dans le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN) adopté par le Conseil métropolitain le 21 juin 2019 (Action #11 – Défi 04).

Pour sa 23ème session, la Métropole du Grand Paris a recueilli 16 dossiers de candidature. Les projets réceptionnés sont caractérisés par la forte diversité de leur objet d'expérimentation concernant aussi bien le déploiement d'un logiciel de simulation d'entrainement pour la police municipale, l'aménagement d'une plateforme de réemploi de matériaux de bâtiment ou encore la création d'un tiers-lieu culturel.

Le comité d'experts « Tiers lieux » a auditionné l'ensemble des porteurs de projet le 11 mars 2025 et a rendu un avis technique pour certains d'entre eux. Ces avis ont été transmis au comité d'examen.

Le comité d'experts « Innover dans la Ville » a auditionné certains des porteurs de projet le 12 mars 2025 et a rendu un avis technique pour certains d'entre eux. Ces avis ont été transmis au comité d'examen.

Le comité d'examen réuni le 17 mars 2025 a émis un avis positif assorti d'une proposition de subvention pour dossiers candidats. Une convention d'attribution de subvention sera adossée à la présente délibération pour chaque projet subventionné.

DÉCIDE l'octroi de subventions en fonctionnement d'un montant de 138 951€ (cent trente-huit mille neuf cent cinquante et un euros) et en investissement d'un montant de 935 259€ (neuf cent trente-cinq mille deux cent cinquante-neuf euros) pour les 14 projets et 14 personnes publiques suivants :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville"

Structure à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Vaucresson	Déploiement d'un logiciel de simulation de tir virtuel pour la formation des agents de la Police Municipale	0,00 €	19 990,00 €	Non activé
Clichy-la-Garenne	Mise en place d'un chatbot IA générative au service des habitants	12 000,00 €	0,00 €	Non activé
Paris Est Marne et Bois	Expérimentation de cadastre solaire innovant	23 550,00 €	26 380,00 €	Non activé
Plessis-Robinson	Observatoire dynamique de stationnement avec intégration d'une application mobile pour appuyer les services de la police municipale dans ses missions de régulation	0,00 €	39 220,00 €	Activé
Arcueil	Observatoire dynamique de stationnement	19 980,00 €	0,00 €	Activé
Neuilly- Plaisance	Création d'un fablab numérique à destination des habitants	3 168,00 €	6 622,50 €	Non activé
Saint-Ouen-sur-Seine	Equiper en outils numériques les lieux de médiation numériques de la ville	40 000,00 €	30 000,00 €	Non activé
Total		**98 698,00 €**	**122 212,50 €**	

Soit un total de 220 910€ (deux cent vingt mille neuf cent dix euros) pour les projets.

Au titre du Programme métropolitain de Développement des Tiers-Lieux

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Villes des Musiques du Monde	Aubervilliers	Aménagement et développement du tiers-lieu culturel "Le Point Fort"	0,00 €	200 000,00 €	Non activé
La Croix Rouge Française	Villeneuve-la-Garenne	Création d'un tiers-lieu "Un nouveau souffle pour Villeneuve-la-Garenne"	13 333,00 €	186 667,00 €	Activé
TOTAL			**13 333,00€**	**386 667,00€**	

Soit un total de 400 000€ (quatre cent mille euros) pour 2 projets.

Au titre du Programme métropolitain Economie Circulaire et Solidaire

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Les Lilas	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	15 000 €	7 500 €	Non activé	
Romainville	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	0 €	200 000 €	Non activé	
Villejuif	Expérimentation d'une cantine zéro déchet	11 920 €	188 080 €	Non activé	
TOTAL		26 920€	395 580€		

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Les Compagnons Bâtisseur	Est Ensemble	Aménagement d'une plateforme interne de réemploi des matériaux du bâtiment	0 €	30 800 €	Non activé
TOTAL			0€	30 800€	

Soit un total de 453 300€ (quatre cent cinquante-trois mille trois cents euros) pour 4 projets.

MODIFIE le montant de la subvention attribuée à l'association Antraide, figurant dans la délibération BM2025/02/04/12, comme suit :

Structure à financer	Collectivité	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Antraide	Antony	Création d'une conciergerie de quartier, d'un atelier de réparation vélo et d'un atelier numérique	3 000 €	136 500 €	Non

Soit un total de 139 500€ (cent trente-neuf mille cinq cents euros) pour un projet.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions attribuées, conformément aux modèles approuvés par le Conseil par délibération CM2024/10/11/47, et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

10/ STRATÉGIE POUR LE DÉPLOIEMENT DE SOLUTIONS DURABLES ET ÉTHIQUES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES ET SA MISE EN ŒUVRE

Cette délibération est **RETIRÉE** et sera soumise à approbation du Conseil métropolitain du 7 avril 2025.

11/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME NUMÉRIQUE POUR TOUS - COMPOSANTE "ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE"

Rapporteur : Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication et à l'Innovation Numérique

Dans un contexte de transformation et d'évolution des usages du numérique, la Métropole a lancé le programme Numérique Pour Tous afin de renforcer l'écosystème local de médiation numérique en agissant sur 3 composantes :

- Une composante « Lieux de médiation numérique publics » visant à permettre aux communes de la Métropole de renforcer et développer leurs lieux de médiation numérique ;
- Une composante « Équipements numériques » visant à faciliter l'équipement des lieux des médiations numériques publics ;
- Une composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » visant à instaurer un parcours local de détection et d'orientation des publics en situation de fragilité numérique et de financement de leur accompagnement par des structures de médiation numérique publiques ou associatives.

La présente délibération porte sur l'attribution des subventions aux structures de médiation au titre de leur participation à la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » du programme Numérique Pour Tous.

Pour rappel, la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » se caractérise par un financement direct des structures de médiation participantes en fonction du nombre de personnes accompagnées par la structure. Ce nombre est évalué sur la base des informations renseignées par la structure sur la plateforme numérique dédiée à la composante.

Le financement par personne accompagnée sera dégressif d'une année sur l'autre et plafonné par nombre maximum de personnes accompagnées par an.

Il suivra la décomposition suivante :

- Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 : 100€ (cent euros) par personne accompagnée,
- Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 : 100€ (cent euros) par personne accompagnée,
- Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 : 80€ (quatre-vingts euros) par personne accompagnée.

La Métropole fixe un plafonnement annuel des versements à une structure de médiation numérique à hauteur de 20 000€ (vingt mille euros) par commune d'intervention.

Une fois ce plafond atteint, la structure ne pourra plus prétendre au versement de subvention métropolitaine sur la commune en question dans le cadre de la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique ».

Par ailleurs, le montant total qui pourra être versé à une structure pour l'ensemble des actions menées dans le cadre de cette composante sur le territoire métropolitain sera plafonné à 100 000€ (cent mille euros) par an.

Une convention de participation à la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » sera signée en application de la présente délibération pour chaque structure de médiation.

DÉCIDE l'octroi d'un montant de subvention maximale dans le cadre de la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » du programme « Numérique pour tous » aux structures de médiation suivantes :

Structure de médiation à financer	Type de structure	Commune d'intervention	Montant maximal de la subvention éligible pour l'année 2025
Ville d'Argenteuil	Service public	Argenteuil	20 000€
Ville de Châtillon	Service public	Châtillon	20 000€
Croix-Rouge Française - Unité locale de Châtillon	Association	Châtillon	20 000€
Ville de Neuilly-Plaisance	Service public	Neuilly-Plaisance	20 000€
Ville de Noisy-le-Grand	Service public	Noisy-le-Grand	20 000€
Ville de Pantin	Service public	Pantin	20 000€
Ville du Kremlin-Bicêtre	Service public	Kremlin-Bicêtre	20 000€
Ville de L'Île-Saint-Denis	Service public	L'Ile-Saint-Denis	20 000€
			160 000€

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions avec les différentes structures participantes, sur la base de la convention-type approuvée par délibération CM2025/02/14/21, et à prendre toute mesure afférente à leur exécution.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des parcours de médiation numérique financés par la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique ».

DIT que les dépenses sont imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Développement économique et attractivité

12/ SOUTIEN FINANCIER AU SYNDICAT DES BOULANGERS DU GRAND PARIS POUR L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT "LA FÊTE DU PAIN" DU 1ER AU 11 MAI À PARIS

Rapporteur : Marie-Christine SEGUI, Conseillère métropolitaine déléguée aux Centres-villes Vivants, aux Services et aux Commerces de Proximité

Le Syndicat patronal des Boulangers du Grand Paris organise chaque année depuis 1996 la Fête du Pain afin de célébrer ce savoir-faire typique français. Celle-ci se déroulera cette année du 1er au 11 mai 2025, sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame et sera animée par une centaine de professionnels en activités, de retraités passionnés et de jeunes en formation dans les écoles d'Ile-de-France.

L'un des temps forts de cet évènement est le concours de la meilleure baguette du Grand Paris, symbole de la culture française inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco depuis novembre 2022 qui se déroulera le dimanche 4 mai 2025.

Pour cet évènement, l'association sollicite une subvention de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 10 000€ (dix mille euros) et invite le Président ou l'un de ses représentants à être présent pour le jury et la remise des prix.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie approuvé en 2018, la Métropole du Grand Paris s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Alimentaire Métropolitain, cadre stratégique et opérationnel sur l'agriculture et l'alimentation, qui vise à accompagner et coordonner les politiques alimentaires locales, renforcer les coopérations et augmenter la résilience alimentaire de la Métropole.

Les premières orientations du Plan Alimentaire Métropolitain, approuvées en 2019, sont les suivantes : soutenir le développement d'une agriculture urbaine durable, en lien avec les terres agricoles voisines ; rapprocher les producteurs des consommateurs et valoriser les produits locaux ; augmenter l'approvisionnement bio et local dans les restaurations collectives ; œuvrer pour la lutte contre le gaspillage alimentaire et le recyclage des déchets.

Compte-tenu du rôle primordial des boulangeries dans la vitalité des centres-villes et des quartiers et compte tenu du périmètre de ce concours intégrant les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Paris et au regard des orientation du Plan Alimentaire métropolitain, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000€ (dix mille euros) au syndicat professionnel.

Ce soutien permettra ainsi à la Métropole du Grand Paris de :

- Soutenir la promotion d'une filière stratégique et symbolique, de l'économie de proximité et des centres-villes,
- Réaliser une action de communication pour faire connaitre davantage auprès du grand public et des professionnels, la Métropole et ses actions,
- Participer à l'attractivité des centres-villes de la Métropole et à leur rayonnement.

ATTRIBUE une subvention de 10 000€ (dix mille euros) à l'association Syndicat patronal des Boulangers du Grand Paris pour l'année 2025 pour l'évènement de la Fête du Pain et le concours de la meilleure baguette du Grand Paris.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure afférente à l'attribution de cette subvention.

DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Culture & Attractivité

13/ NUIT BLANCHE MÉTROPOLITAINE 2025 - ORGANISATION DE L'ÉDITION 2025

Rapporteur : Luc CARVOUNAS, Vice-Président délégué au Tourisme

Parmi les objectifs assignés à la Métropole du Grand Paris et mentionnés à l'article L.5219-1 du code général des collectivités territoriales, figure l'attractivité du territoire « au bénéfice de l'ensemble du territoire national ». À ce titre, l'article précité intègre parmi les compétences de la Métropole la préparation de grands événements sportifs ou culturels. Au titre du rayonnement national et international du territoire, la Métropole s'est pleinement saisie de cette compétence et l'a faite sienne dans une délibération votée en 2017. Elle est ainsi chargée de la « promotion de l'attractivité [de son territoire] (...) à travers des événements de toute nature » et « la coordination, l'animation, le soutien et l'accompagnement à la création de lieux et de parcours physiques et numériques de découverte du territoire métropolitain, pris dans son ensemble » (cf. article 4.6 de la délibération du CM2017/12/08/05 relative à l'intérêt métropolitain).

Initié à Paris en 2002, l'événement « Nuit Blanche » fait vivre chaque année une nuit placée sous le signe de la culture, de l'art contemporain, du spectacle vivant, autour d'une thématique et d'une esthétique communes. Ouverte au public le plus large, « Nuit Blanche » permet une rencontre privilégiée avec des œuvres éphémères ou pérennes et une redécouverte de la ville et de ses lieux incontournables ou plus secrets.

Pour la septième année consécutive, la Métropole du Grand Paris se joint à la ville de Paris pour l'organisation de l'édition 2025 de la Nuit Blanche afin de donner à cet événement, cette année encore, une dimension métropolitaine résolument affirmée, alliée à un équilibre territorial des projets soutenus et à la cohérence artistique et culturelle globale.

1. Nuit Blanche se tiendra le 7 juin 2025 et comptera au total 46 porteurs de projets dans 30 communes métropolitaines (hors Paris)

a. Une édition sur la thématique du cinéma

La Nuit Blanche se tiendra dans la nuit du 7 juin 2025 autour de la thématique du cinéma. Paris deviendra un grand plateau de cinéma, animé par des artistes et des techniciens, constitué d'images, de sons et d'accessoires. Pour orchestrer cette longue Nuit Blanche, Anne HIDALGO, Maire de Paris, a nommé Valérie DONZELLI.

« Éclairer le noir, pour le rendre visible ». Avec Nuit Blanche, Valérie DONZELLI ambitionne de raconter la nuit comme lieu de résistance. La nuit deviendra l'endroit de la liberté créatrice, et humaine. Tout ce qu'elle véhicule dans l'inconscient collectif (l'imaginaire, les rêves, les illusions…) sera mis en valeur. Cette soirée changera nos habitudes, nos perceptions, pour nous faire pénétrer dans un monde modestement féérique et grandement politique dans une idée de partage, d'amour et de collectif.

Des projections d'extraits de films viendront éclairer la nuit au cœur de Paris, en pleines rues. Et, si des extraits de films de grands réalisateurs sortiront des salles de cinéma, des films d'artistes sortiront eux aussi de leurs écrins habituels, pour être vus et vécus autrement par le plus grand nombre, sur l'espace public et dans des salles de cinéma.

Le cinéma sera aussi le lien entre toutes les performances artistiques, reliées d'une manière ou d'une autre aux différents genres cinématographiques : la comédie, le fantastique, l'expérimental et l'érotisme.

b. Nuit Blanche impliquera 46 porteurs de projets dans 30 communes (hors Paris)

Carte prévisionnelle Nuit Blanche
7 juin 2025

Chiffres clés prévisionnels :
***30** communes (hors Paris)*
***46** porteurs de projets,*
***13** lieux TRAM, **13** lieux ACTES-IF,*
***7** lieux partenaires : les Ateliers Médicis, le Hangar Y, Les Magasins Généraux, La fondation FIMINCO, Le Sample, Le Wonder, POUSH.*

Légende :

- Communes concernées
- Projets TRAM
- Projets ACTES-IF
- Projets portés par des structures hors réseaux
- Ateliers Médicis

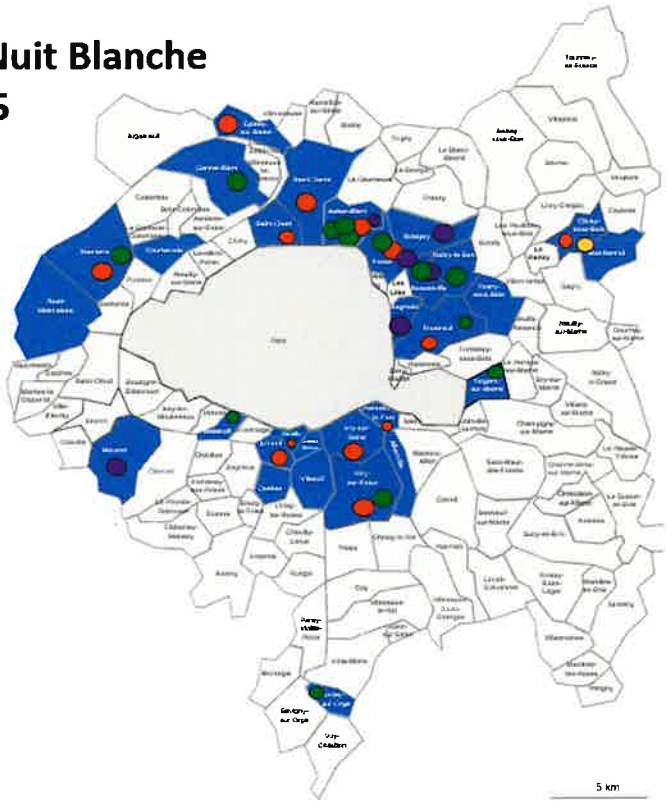

Les projets artistiques spécifiquement proposés pour Nuit Blanche sont portés par des communes, les réseaux TRAM et ACTES-IF via leurs membres, les Ateliers Médicis partenaire historique et 5 autres lieux indépendants qui, pour la première fois, seront soutenus par la Métropole (auparavant présents dans la programmation associée). Il s'agit du Hangar Y à Meudon, du Sample à Bagnolet, de la Fondation FIMINCO à Romainville, du Wonder à Bobigny et de POUSH à Aubervilliers.

La programmation se déploiera dans les communes listées ci-dessous :

91 - Essonne (1 commune) : Juvisy-sur-Orge,
92 - Hauts-de-Seine (6 communes) : Courbevoie, Gennevilliers, Malakoff, Meudon, Nanterre, Rueil-Malmaison,
93 - Seine-Saint-Denis (13 communes) : Aubervilliers, Bagnolet, Bobigny, Clichy-sous-Bois, Epinay-sur-Seine, Montfermeil, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen,
94 - Val-de-Marne (10 communes) : Alfortville, Arcueil, Cachan, Charenton-le-Pont, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Nogent-sur-Marne, Villejuif, Vitry-sur-Seine.

2. Présentation de la programmation artistique métropolitaine (projets artistiques des conventions annexées à la présente délibération)

a. Onze communes proposeront des projets artistiques

Onze communes de la Métropole du Grand Paris ayant un projet culturel et artistique : il s'agit des communes d'Alfortville, Arcueil, Bobigny, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villejuif.

Il est proposé de participer au cofinancement de ces projets jusqu'à 25 000€ (vingt-cinq mille euros) par projet. Chaque projet culturel porté par une commune métropolitaine fait l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole et la commune, annexée à la présente délibération.

Alfortville : Les différentes propositions artistiques exploreront les thèmes de la nuit, de l'imaginaire, des rêves et de l'illusion. Chorégraphie en plein air, projections pour petits ou grands, mix musical autour de la nuit et des films américains des années 70's et 80's, expo photo, déambulations festives et musicales donneront à voir différentes facettes de la nuit et du cinéma sous toutes ses formes. (25 000€ sollicités pour un budget total de 52 500€) .

Bobigny : La funambule Tatiana-Mosio BONGONGA parcourra, à 20m de hauteur, les 70m reliant le toit de la mairie de Bobigny à l'immeuble Allende, à l'entrée du nouveau quartier « Coeur de Ville » et devant le futur cinéma Alice Guy. Elle sera soutenue par des « habitants cavaletti » qui stabiliseront le câble, symbolisant ainsi le tissage de liens entre les néo-habitants et ceux des anciens quartiers environnants. (25 000€ sollicités pour un budget total de 59 245€).

Cachan : La ville de Cachan célébrera le cinéma sous différentes formes. Le domaine Raspail situé au centre-ville sera au cœur du dispositif avec la réalisation, par les artistes lyonnais Vincent GOUDARD et Damien TRONCHOT, d'un vidéo-mapping sur la façade principale du château. En reprenant le principe du photomaton, le public sera amené à s'enregistrer en vidéo, via un pupitre ad-hoc construit pour l'occasion et ces vidéos seront immédiatement intégrées dans le vidéo-mapping. Seront aussi prévus des intermèdes musicaux avec d'une part la fanfare déambulatoire nantaise « The green line marching Band : 12 musiciens revisitant des standard pop-rock et de musiques de films. D'autre part, le département jazz du conservatoire à rayonnement départemental qui interprétera également sur place des musiques de films. Aussi le cinéma La Pléiade, classé art et essais, proposera en seconde partie de soirée la diffusion d'un montage sur l'histoire du cinéma, avec de nombreux extraits de films, accompagné en live par des musiciens. (8 000€ sollicités pour un budget total de 16 000€).

Gentilly : Au programme, une programmation artistique foisonnante autour notamment de la thématique du cinéma.
Afin de transformer le parvis Robert Doisneau en lieu de tournage et les visiteurs en acteur, la ville de Gentilly invite la compagnie L'œil du baobab et son spectacle participatif « L'Auto-Studio ». Il s'agit d'un dispositif de tournage mobile interactif qui offre la possibilité, à tous, de faire son propre film. C'est une porte ouverte sur la magie du cinéma et du montage. Un moment de partage, de rencontre et de convivialité. À partir de la séquence diffusée par la lunette arrière de l'auto, c'est au public d'imaginer son scénario et inventer ses personnages. A la fin de la séquence de tournage, ces « acteurs » de la Nuit Blanche se découvrent sur grand écran. Chacun peut ensuite repartir avec son film via un lien de téléchargement. (5 500€ sollicités pour un budget total de 11 060€).

Kremlin-Bicêtre : Une Rave-L Party innovante, combinant musique symphonique et sonorités électroniques, sous la direction artistique de la Compagnie Les Apaches ! L'orchestre de 20 musiciens interprétera le Boléro de Ravel, accompagné de 250 élèves du conservatoire pour une performance inédite. La soirée se poursuivra avec un DJ set de Tatyana Jane, créant une atmosphère festive et immersive (25 000€ sollicités pour un budget total de 54 235€).

Rueil-Malmaison : Rueil-Malmaison propose cette année de plonger dans l'univers fantastique d'Alice au Pays des Merveilles. Autour d'un décor, d'animations familiales et de la projection du film de Tim Burton, petits et grands seront invités à découvrir ou redécouvrir cet univers onirique dans une ambiance festive. Dans le même temps, des ateliers autour du cinéma seront proposés à la Micro-Folie. (25 000€ sollicités pour un budget total de 50 330€).

Saint-Denis : Il est proposé de mettre en valeur divers lieux à Saint-Denis, patrimoniaux et contemporains, via plusieurs manifestations culturelles. En lien avec la thématique proposée cette année pour Nuit Blanche, la ville de Saint-Denis a conçu une Nuit Blanche avec les acteurs locaux pour que les participants puissent déambuler dans la ville. Elle sera animée d'un spectacle pluridisciplinaire par la compagnie Galmae au bord du canal, une programmation festive au 6b, un ciné-concert à la Basilique ou encore des projections au cinéma l'Ecran. (25 000€ sollicités pour un budget total de 55 000€).

Saint-Ouen : Saint-Ouen porte le projet « La ville Dansée » du chorégraphe Benjamin MILLEPIED qui propose une exploration unique de l'urbain à travers la danse contemporaine. Il incarne un projet de territoire ambitieux où l'art se déploie dans l'espace public et invite les habitants à une expérience immersive. (25 000€ sollicités pour un budget total de 108 388€).

Villejuif : L'école municipale des Beaux-Arts (EMBA) propose de créer sur le cinéma des actions artistiques visant à rendre le public créateurs et acteurs du cinéma, de leur cinéma. À partir de deux artistes marqueurs des arts visuels (Sarkis) et du cinéma (Michel Gondry), l'objectif est de « faire cinéma » sur un parcours pédestre de 3 lieux autour de la station de métro Léo Lagrange. (25 000€ sollicités pour un budget total de 60 000€).

Arcueil : Le pôle développement culturel propose un parcours culturel « Nuit Blanche » au sein de la médiathèque L. Pergaud, de l'espace Jean Vilar et de la galerie Julio Gonzalez. Projection de films et réalisation d'un podcast, parcours découverte des lieux de tournage dans Arcueil, spectacle de danse incluant une projection de films tournés à Arcueil et une diffusion de musiques de films, projection/conférence autour d'un documentaire et une performance dansée. (10 000€ sollicités pour un budget total de 20 000€).

Rosny-sous-Bois : Dans le cadre de la Nuit Blanche 2025, la FAN s'associe à l'artiste Joris VALENZUELA. Son installation viendra métamorphoser le parvis et l'entrée de la structure en un terrain d'expérimentation artistique où les limites entre le dedans et le dehors se dissolvent, offrant au public une immersion visuelle et sensorielle. (4 600€ sollicités pour un budget total de 9 200€).

b. Le réseau TRAM impliquera 13 lieux d'art

TRAM est une association, fondée il y a presque 40 ans, qui réunit 35 lieux engagés dans la production et la diffusion de l'art contemporain en Île-de-France dont 27 dans la Métropole.

Pour l'édition 2025, les 13 lieux d'art membres de TRAM impliqués dans Nuit Blanche sont les suivants :

4 lieux historiques proposant un projet artistique recevant une subvention de 20 000€ chacun.

Juvisy-sur-Orge - l'école et espace d'art Camille Lambert_— Pour cette nouvelle édition de Nuit Blanche, l'espace d'art contemporain Camille Lambert invite le plasticien Olivier RATSI à investir la galerie avec une de ses installations lumineuses. Situé dans un quartier pavillonnaire de Juvisy-sur-Orge, les salles d'exposition ainsi mises en lumière seront comme un appel au loin pour le public, un marqueur dans la ville. Le cinéma Agnès Varda situé en centre-ville rebondira sur la programmation du centre d'art avec la projection d'un film en début de soirée (choix en cours). Une sélection de couts métrages jeune public autour de la lumière et de jeux graphiques ouvrira la manifestation en début de soirée (20 000€ sollicités pour un budget total de 42 000€).

Malakoff - la Maison des arts de Malakoff et à la Supérette : Soirée Food&Film
Nuit Blanche sera au cœur du quartier Stalingrad à Malakoff. Le centre d'art contemporain installe un espace en plein air ouvert à tous et toutes, avec un grand écran, des transats, des tables, des espaces familles, pour une soirée artistique et conviviale. Les Froufrous de Lilith, vous invite à un Food&film, soirée de projections, entre expérience artistique et culinaire. Pour la Nuit Blanche, en écho avec le cycle Les moulineuses, le Food&Film sera sur le thème « Travailler ». Cette séance sera accompagnée d'une création culinaire à déguster pendant l'entracte, préparée avec la participation d'un groupe d'habitants, apportant à cette soirée sa dimension multisensorielle et conviviale qui lui est propre. En deuxième partie, en partenariat avec la scène nationale de Malakoff cinéma de Malakoff, sera projeté le film « Les délices de Tokyo » de Noémie Kawase, qui fera place à la douceur et la poésie japonaise (20 000€ sollicités pour un budget total de 46 000€).

Montreuil - Maison Pop : SCREWJOB – WRESTLING NIGHT
Évènement co-curaté par Camille MARTIN & Clément COURGEON, en partenariat avec APC (l'Association des Professionnels de Catch)

Pour Nuit Blanche, la maison populaire propose un gala de catch. En partenariat avec l'APC basée à Nanterre, Camille Martin et Clément Courgeon conçoivent un évènement mêlant vidéo, performances et véritables combats de catch. Inspirés par les story-line des shows télévisés qui troublent la frontière entre le réel et la fiction, le spectacle met en scène l'inattendue rencontre entre le milieu du catch et celui de l'art contemporain. Les difficultés économiques, le lien aux institutions culturelles ou encore les rapports de pouvoirs classistes sont abordés pour performer une rivalité entre ces deux mondes. Burlesque et clownesque, SCREWJOB – WRESTLING NIGHT s'adresse à tous les publics, offrant un moment qui se veut divertissant et proche des ambiances foraines. (20 000€ sollicités pour un budget total de 66 590€).

Nogent-sur-Marne - La MABA_« Nuit américaine »
Dans le cadre de sa programmation intitulée « Nuit américaine », la MABA s'intéresse à la question de la frontière, celle du seuil entre réalité et fiction tout en tirant des liens entre attraction populaire, imagerie du Far West et construction culturelle issue du cinéma en explorant plus largement le soft power américain. Installation inédite, programmation de vidéos d'artistes et duplex live avec la Maison Populaire de Montreuil prendront place dans les différents lieux de la MABA, dans un cinéma élargi dans lequel les éléments de décor seront mis à l'honneur. (20 000€ sollicités pour un budget total de 40 000€).

3 lieux ayant participé à La Métropolitaine proposant un projet artistique recevant une subvention de 10 000€ (dix mille euros) chacun :

Noisy-le-Sec - La Galerie_« La nuit, je mens ! »
Dans le cadre de la Nuit Blanche métropolitaine 2025, La Galerie, centre d'art contemporain d'intérêt national de Noisy-le-Sec propose une programmation culturelle en lien avec l'exposition de restitution des ateliers et projets pédagogiques de la saison 2024-2025. Les artistes Kim BRADFORD et Laura BURUCOA présenteront des formes performées en lien avec les projets menés cette saison avec les publics. Avec ironie et poésie, Kim BRADFORD envisage le monde et les rapports humains comme des espaces de réflexion, d'interaction et des supports de création. Le travail de Laura BURUCOA s'articule autour des manières de transmettre des savoirs et des histoires. Cette dernière s'intéresse particulièrement aux espaces de partage et de co-création. Les enjeux liés à la narration, la fiction, la réinvention de soi via le costume et la création collective viendront nourrir les performances spécifiquement conçues pour cette Nuit Blanche Métropolitaine (10 000€ sollicités pour un budget total de 20 620€).

Nanterre - La Terrasse Battle graphique. A l'occasion de Parade(s), festival des arts de la rue de Nanterre, La Terrasse espace d'art imagine un Battle graphique.
Reprenant les codes du battle hip-hop, le battle graphique voit se confronter en tournoi des duos d'artistes aux esthétiques variées (plasticiens, illustrateurs, graffeurs) autour de thèmes croisant les univers du cinéma, de la fête et de la nuit.
Les matchs, rapides et rythmés par la présence d'un Maitre de cérémonie et d'un DJ, se jouent avec les mêmes outils : une vitrine du centre-ville comme support et un marqueur blanc comme traceur. Au public, placé devant à l'extérieur, de choisir l'équipe victorieuse. Cette dernière aura l'occasion durant l'été suivant de produire une œuvre sur la vitrine de La Terrasse.
(10 000€ sollicités pour un budget total de 20 000€).

Romainville - Le FRAC Ile-de-France_Parcours multisites avec la Fondation Fiminco, la galerie, centre contemporain de Noisy-le-Sec, le Wonder, collectif d'artistes et les magasins généraux. Aux réserves du FRAC Ile-de-France, le programme artistique (performances, visites nocturnes et ateliers famille) s'articulera autour de l'exposition Berserk & Pyrrhia - art contemporain et art médiéval présentée dans ses murs. Pyrrhia, l'un des volets du diptyque présenté sur le site de Romainville, fera la part belle au merveilleux, à l'hybridité et à l'anthropocentrisme du bestiaire médiéval, en soulignant la place importante de l'artisanat et du lien à la communauté. La programmation de cette Nuit Blanche se déploiera sous forme d'ateliers pour fabriquer des costumes du Moyen Age, de karaoké aux sonorités moyenâgeuses et de performance par Fashion Dingo et Héloïse Farago.
(10 000€ sollicités pour un budget total de 20 000€).

6 lieux membres de TRAM recevant une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) chacun, en soutien à leur programmation du 7 juin 2025 :

Aubervilliers - Le Houloc : Quatre artistes pour une exposition collective dans l'espace du Houloc, à Aubervilliers. À travers « Quand mettre un S à quatre », les artistes Pauline BRUN, Simon BERARD, Tom GIAMPIERI et Justin SANCHEZ, souhaitent endosser la curation collectivement et produire un ensemble de pièces originales où il s'agira de jeux d'adresses mutuelles et acrobatiques. Chacun y sera l'archer, la flèche et la cible.
Qu'est-ce que prendre quelqu'un à témoin ? Avoir une complicité avec quelqu'un ou s'adresser à quelqu'un ? L'exposition singulière et collective, traversée par la poétique du geste rendra sensible ce que faire ensemble veut dire. (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 000€).

Aubervilliers - YGREC - Centre d'art de l'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy : Pour cette nouvelle édition de la Nuit Blanche, le centre d'art Ygrec répond à la thématique du cinéma en transformant son espace d'exposition en salle de projection. De 20h à minuit, nous invitons le public à découvrir des films, des vidéos, des animations et d'autres formes artistiques intégrant live musique et performance réalisées par des étudiants, étudiantes et des jeunes diplômés de l'ENSAPC. Sélectionnés par le cinéaste, artiste et enseignant Vincent GERARD et l'équipe du centre d'art Ygrec, les œuvres présentées seront influencées et nourrit par le champ du cinéma tout en proposant des formes à la fois expérimentales et plastiques. (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 000€).

Aubervilliers - Les Laboratoires d'Aubervilliers Que permet la nuit ? Comment habiter cet espace-temps qui suscite autant l'inquiétude que l'excitation ?
Pour la Nuit Blanche, a été imaginé un parcours nocturne aux Laboratoires avec une performance étrange et envoutante, Mother Tongue de Lucia Garcia Pullés, des projections de films en plein air mais aussi en intérieur et une visite sonore des Jardins de La semeuse. La nuit n'est-elle pas aussi le lieu de tous les renversements où les possibles se réalisent ? Que peut la nuit ? de Perrine MORNAY proposera à des enfants d'investir la ville d'Aubervilliers et de se réapproprier la nuit. (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 000€).

Pantin - Atelier W : Veilleuses
Dans une scénographie imaginée pour la Nuit Blanche, artistes plasticiens et performeurs dialoguent autour du thème de la lumière.
Pour l'édition 2025, W, lieu collectif de travail et d'exposition, accueille une large promotion d'artistes pour une soirée de rencontres interdisciplinaires, rassemblant des publics variés. Les artistes plasticiens sont invités à produire des nouvelles pièces explorant la lumière sous différentes formes, qu'elles soient littérales ou métaphoriques : des objets du quotidien, comme une lampe d'appartement, à l'écran de cinéma, en passant par un texte littéraire jusqu'au phénomène physique. Ces installations seront comme un décor pour la programmation qui rythmera la nuit : lectures, performances, concerts. (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 075€).

Gennevilliers - L'école municipale des Beaux-Arts - galerie Edouard-Manet : L'exposition « Albums » est une exposition de 4 auteurs et autrices de bandes dessinées adultes : Prosperi BURI, Mathilde PAYEN, Davis SNUG et Shyle ZALEWSKI. Le thème de l'exposition sera orienté vers la musique chez les auteurs et autrices de bandes dessinées. L'exposition se déroulera du 6 avril au 7 juin 2025, avec au sein de l'exposition un musique live pour la Nuit Blanche. (4 000€ sollicités pour un budget total de 18 014€).

Vitry-sur-Seine - Galerie municipale Jean Collet Vitry-sur-Seine réunira les 3 Cinés Robespierre et la galerie municipale Jean-Collet autour d'une programmation en résonance avec cette direction artistique de V. DONZELLI. Il est proposé un parcours structuré en trois moments clés. L'après-midi sera dédié au jeune public avec la projection du film d'animation Maya. Le soir, un Moviematon sera installé, dispositif innovant permettant aux spectateurs de capturer à chaud leurs réactions entre les séances. La nuit : une projection itinérante dans la ville sera proposée. Grâce au picoprojecteur de Benoît LABOURDETTE, la ville deviendra un écran à ciel ouvert. (4 000€ sollicités pour un budget total de 30 502€).

Enfin, TRAM propose d'organiser 3 parcours reliant les lieux impliqués dans Nuit Blanche. Les parcours prévisionnels sont les suivants :

- TaxiTram 1 : Emba Manet à Gennevilliers > La Terrasse espace d'art de Nanterre > Centre d'art contemporain de Malakoff ;
- TaxiTram 2 : École et espace d'art contemporain Camille Lambert à Juvisy > Centre d'art contemporain d'Alfortville – La Traverse > Maison Populaire à Montreuil ;
- Taxi TRAM 3 ou RandoTram 3 : Le Houloc à Aubervilliers > Centre d'art Ygrec à Aubervilliers > W à Pantin.

La subvention totale de 172 700€ (cent soixante-douze mille sept cents euros) proposée pour TRAM se répartit de la manière suivante :

- 110 000€ pour les 7 projets artistiques, répartis de la façon suivante :
  - 20 000€ pour chacun des projets de Malakoff, Juvisy-sur-Orge, Montreuil, Nogent-sur-Marne,
  - 10 000€ pour chacun des projets de Noisy-le-Sec, Nanterre et Romainville,
- 24 000€ pour 6 lieux membres de TRAM, répartis de la façon suivante : 4 000€ pour chacun des 6 lieux : Le Houloc (Aubervilliers), YGREC – Centre d'art de l'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (Aubervilliers), les Laboratoires d'Aubervilliers (Aubervilliers), Atelier W (Pantin), l'école municipale des Beaux-Arts – galerie Edouard Manet (Gennevilliers), la galerie municipale Jean Collet (Vitry-sur-Seine),
  - 23 000€ pour la mise en place de 3 TaxiTram,
  - 15 700€ représentant les frais de gestion et de coordination de TRAM.

Le coût total du projet proposé par TRAM est de 402 119€ (La subvention sollicitée à la Métropole du Grand Paris (172 700€) représente 43% du montant total du projet). La convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole et l'association TRAM est annexée à la présente.

c. Le réseau ACTES-IF impliquera 13 lieux d'art

Créé en 1996, ACTES-IF réunit aujourd'hui 39 lieux artistiques et culturels indépendants en Ile-de-France dont 24 dans la Métropole. ACTES-IF accompagne la Métropole dans l'organisation de la Nuit Blanche depuis 2020, soit 6 éditions.

Pour l'édition 2025, les 13 lieux d'art d'ACTES-IF impliqués dans Nuit Blanche sont les suivants :

3 lieux historiques proposant un projet artistique recevant une subvention de 20 000€ chacun :

Nanterre - Les Noctambules : les Noctambules, lieu de fabrique des arts du cirque, s'associent à Parade(s), festival des arts de la rue de la ville de Nanterre pour tisser une programmation hors les murs autour de spectacles hybrides mêlant arts numérique, musique, théâtre d'objets, cirque à partir de dispositifs scéniques originaux. Un cheminement de propositions artistiques depuis le quartier Vieux Pont jusqu'au quartier centre de Nanterre avec au programme : 2 œuvres oniriques sur le principe du ciné concert, une création circassienne autour d'un castelet à échelle humaine et un final festif pour clôturer l'évènement. (20 000€ sollicités pour un budget total de 43 128€)

Saint-Ouen - Mains d'œuvres L'infinie Image
Pour cette nouvelle édition de la Nuit Blanche, Mains d'Œuvres célèbre le cinéma expérimental et l'image à travers une programmation immersive et audacieuse. Les 4 000m² du lieu accueilleront un parcours inédit mêlant installations, projections, performances et concerts audiovisuels, explorant l'histoire et la technologie low-tech du septième art. Nous allons plonger dans cet hommage à l'image, où passé et futur se rencontrent pour réinventer nos imaginaires. (20 000€ sollicités pour un budget total de 40 000€)

Gentilly - Générateur Réunissant une dizaine d'artistes, Nuit Blanche 2025 est un rendez-vous collectif unique, la promesse de croisements artistiques improbables, pour célébrer les arts vivants et la performance avec plusieurs heures en continu d'actions poétiques, d'installations, de musique et de projections au Générateur et dans Gentilly. Avec ses partenaires locaux que sont la Maison de la Photographie Robert Doisneau, le Lavoir Numérique, la médiathèque et le service culturel, Le Générateur envahit à nouveau le centre de la ville de Gentilly et favorise une dynamique de déplacement original au sein de la cité, pour flâner librement et découvrir la création actuelle dans toute sa vitalité. Enfin, Le Générateur s'empare de la thématique choisie pour la Nuit Blanche 2025 portant sur le cinéma avec une clôture de cet événement sous forme de ciné-concert dans les 400 m² du lieu, anciennement le Gaîté Palace, grand cinéma de quartier. (20 000€ sollicités pour un budget total de 40 000€)

10 lieux membres d'ACTES IF recevant une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) chacun, en soutien à leur programmation du 7 juin 2025 :

Arcueil - Anis Gras - le lieu de l'Autre : Au service des nuages, un film de Sylvestre MEINZER composé de 7 tableaux vidéo Les peintres exposés au MuMa (Musée d'art Moderne André Malraux au Havre) ont observé avec passion le Havre, le ciel et les variations atmosphériques, les reflets sur les bassins du port, les couleurs de l'aube, les mouvements du vent dans les voiles, celui des vagues sur le sable... et ils ont cherché à rendre leur impression sur une toile, à l'aide de pinceaux. Dans une sorte de correspondance imaginaire et anachronique, les films présentés proposent avec les outils de la vidéo une vision différente de ces contextes lumineux, par définition éphémères, mais paradoxalement immuables, dans un paysage portuaire entièrement métamorphosé. La soirée se clôturera par un bal populaire avec le Bal d'Arcueil.

Vitry-sur-Seine - Nouveau Gare au Théâtre_Les Rétronautes, Cabaret Burlesque
Et si l'effeuillage était matière à raconter les plus belles histoires ? Embarquez pour une aventure esthétique, comique et cinématographique entre l'univers de Méliès et les films de série B. Vous y retrouverez tout ce qui a fait la renommée de l'équipe du Burlesque Klub de Valentina del Pearls : des costumes somptueux, de la poésie et des personnalités fortes jouant de leurs formes avec glamour et second degré.

Ivry-sur-Seine - Théâtre El Duende D'autres jours viendront, compagnie du Théâtre El Duende
En 1973, le Chili plonge dans la dictature, une nuit qui marque l'Histoire. D'autres jours viendront est un spectacle qui mêle théâtre, musique et images dans une esthétique empruntée au cinéma pour éclairer les mémoires d'Anita VALLEJO, témoin et exilée. Entre récits intimes et flashbacks, le spectacle célèbre l'art comme lumière face aux ténèbres. La soirée se terminera par un concert festif, une célébration de la vie au-delà des tragédies.

Charenton-le-Pont - Studio Théâtre de Charenton, Corpscape, Super Théâtre Collectif
Corpscape est une expérience immersive et déambulatoire autour de l'érotisme. Plusieurs artistes investiront les différents espaces du Studio Théâtre Charenton, proposant des performances in situ. Des formes courtes, hybrides et éclectiques qui offrent différentes explorations sensibles des multiples facettes du désir : poèmes, podcasts, performances, vidéos.

Épinay-sur-Seine - L'Abominable Carte blanche à Gaëlle ROUARD
Soirée de projection de films expérimentaux en présence de Gaëlle ROUARD, réalisatrice française de films expérimentaux en pellicule argentique, diplômée de l'École Supérieure d'Art Visuel de Genève.

Saint-Denis - Le 6b Torrent(s)
Parfois la réalité est prise pour de la fiction et parfois la fiction devient réalité. Aujourd'hui le traitement de l'image se retrouve aux mains de tout un chacun grâce à internet, allant du cinéaste au journaliste en passant par les amateurs d'expérimentations. Dans ce flot continue et incessant d'informations, de mises en scène, d'images réelles ou montées de toutes pièces, quelles réalités regarder et croire ? Lors de cette édition le 6b tentera de se réapproprier ces nouvelles chimères du 21ème siècle que sont les fakes news au travers du traitement de l'image cinématographique, plastique et performative.

Aubervilliers - Les Poussières Sous les pavés, un paysage
Une invitation à vivre une nouvelle exploration, celle de l'en dessous et des profondeurs. L'envie de se pencher du côté des fondations de nos vies et de nos histoires. « Sous les pavés, un paysage », s'articulera autour de deux installations : Creuser la terre, de Fanny PAPOT et Underground la fête en toute intimité de Matthieu BONICEL.

Clichy-sous-Bois - Le Chapiteau de la Fontaine aux Images Le banquet suivi des bacchanales
La nuit s'ouvrira sur un banquet cuisiné et servi par une quarantaine d'élèves en bac Pro et BTS hôtellerie. Au cours de ce repas scénographié, ils et elles prendront la parole, à l'image du dialogue platonicien. S'ensuivront deux concerts où musique, danse et énergie collective se mêlent pour laisser place à la fête.

Pantin - La Nef Les Nouveaux Ballets du Nord-Pas de Calais
Pour cette déambulation-installative, Amélie POIRIER s'inspire de femmes photographes américaines des années 60 à 80 pour créer en collaboration avec la photographe contemporaine française Lucie PASTUREAU : un parcours chorégraphique et marionnettique, porté par l'énergie rock et contestataire de l'époque. Le spectacle met en mouvement la photographie à travers différents procédés lumineux. De l'acte de prise de vue à la chambre noire, du noir et blanc à la couleur, c'est tout le procédé photographique qui est ici mis en scène.

Montreuil - La Girandole La nuit blanche, l'odyssée et la folie de l'espace
La Girandole vous embarque dans un voyage fou, sonore et visuel. Onirique, astral et fantastique, dans cette odyssée, la soirée sera aussi électronique que poétique avec les installations sonores et visuelles du Capsule Collectif ou encore les échos de la musique acid techno d'Ovhal 44.

La subvention totale de 110 000€ (cent dix mille euros) proposée pour ACTES-IF se répartit de la manière suivante :

- 60 000€ pour les 3 projets artistiques répartis de la façon suivante :
  - 20 000€ pour chacun des lieux : Les Noctambules (Nanterre), Mains d'œuvres (Saint-Ouen), Le Générateur (Gentilly)
- 40 000€ pour labeliser 10 lieux membres de ACTES-IF, répartis de la façon suivante :
  - 4 000€ pour chacun des 10 lieux suivants : Anis Gras (Arcueil), Chapiteau de la Fontaine aux Images (Clichy-sous-Bois), Les Poussières (Aubervilliers), Le 6B (Saint-Denis), Nouveau Gare au Théâtre (Vitry-sur-Seine), Théâtre El Duende (Ivry-sur-Seine), STC Studio théâtre (Charenton-le-Pont), L'Abominable (Epinay-sur-Seine), La Nef (Pantin), La Girandole (Montreuil),
  - 10 000€ représentant les frais de gestion et coordination d'ACTES-IF (10%).

Le coût total du projet proposé par ACTES-IF est de 231 442€ (la subvention sollicitée à la Métropole du Grand Paris (110 000€) représente 47,5% du montant total du projet). La convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole et l'association ACTES-IF est annexée à la présente.

3. Programmations artistiques proposées par d'autres structures culturelles métropolitaines avec le soutien de la Métropole (sans conventionnement)

Clichy-sous-Bois - Montfermeil - Ateliers Medicis : La Nuit Blanche 2025 à Clichy-sous-Bois/Montfermeil célébrera un cinéma populaire et festif, avec des projections thématiques dans des lieux insolites. Conçue comme une grande fête foraine, clin d'œil aux débuts du 7ème art, la nuit s'articulera autour de plusieurs parcours imaginés par la Cinémathèque idéale des banlieues du monde et ses artistes associés. Aux Ateliers Médicis, une immersion festive avec concerts, ateliers et projections en plein air. (20 000€ sollicités pour un budget total de 40 200€).

Meudon - Hangar Y : « Les voyages dans la lune ».
Pour sa troisième participation à Nuit Blanche, le Hangar Y invite la compagnie Barks, portée par l'artiste circassien Bastien Dausse pour deux représentations du spectacle « MOON, Cabinet de curiosités lunaires ». Entre exposition et spectacle, plusieurs dispositifs antigravitaires sont activités par les performeurs, dans une marche lente et hypnotique. A la tombée de la nuit, une séance de cinéma en plein air, sur le thème de l'exploration spatiale, invitera à prolonger les festivités. (10 000€ sollicités pour un budget total de 34 485€).

Bagnolet - Sample : Dans le cadre de Nuit Blanche 2025, le Sample imagine une programmation transdisciplinaire au carrefour des pratiques de sa communauté créative et à l'échelle du lieu, (son jardin, sa salle d'exposition, sa salle de concert...) autour d'une trame narrative articulant différentes propositions artistiques, (lectures, performances, exposition, cinéma, art numériques, spectacle vivant...) (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 500€).

Romainville - Fondation FIMINCO : La Fondation Fiminco propose un parcours sensoriel à travers des ateliers participatifs et des visites nocturnes de l'exposition de ses artistes en résidence. Le public sera invité à découvrir l'exposition sous un nouvel éclairage par des temps d'activations et de performances. (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 000€).

Bobigny - Le Wonder Le Wonder transforme son toit-terrasse de 600 m² en un Drive-In performatif. En résidence dans nos ateliers dès mai, le collectif portoricain Poncili Creación co-créera un projet transdisciplinaire qui mêlera marionnettes monumentales, musique expérimentale et interventions culinaires pour une expérience inédite. (4 000€ sollicités pour un budget total de 9 766€).

Pantin - Les Magasins Généraux Les Magasins Généraux donnent carte blanche à la performeuse et historienne de l'art Hortense Belhôte, pour une soirée mêlant performance, humour, danse et musique. Cet évènement se clôturera par un DJ set de Acidusa, et proposera en continu un espace guiguette signé Demory. (4 000€ sollicités pour un budget total de 8 005€)

Aubervilliers - POUSH Le 7 juin 2025, POUSH, lieu pour l'exposition et la création ouvrira pour la première fois les portes de ses expositions la nuit. À cette occasion, une série de concerts, dj sets et sets de VJing, viendront rythmer la nuit albertivillarienne, en écho avec la programmation portée par Mme DONZELLI. (4 000€ sollicités pour un budget total de 9 340€)

4. Programmation artistique métropolitaine labélisée (hors convention et sans financement)

Plaine commune à Saint-Denis - Pixel Avenue
LIVE ELECTRO PIXELAVENUE
Fred Sapey-Triomphe, résident des Labos Eclair à Epinay-sur-Seine, invite des musiciens électro à venir jouer dans son œuvre numérique interactive PixelAvenue, à proximité du Stade de France.
Un set de musiciens électroniques vient se connecter à PixelAvenue et performer pour transformer l'espace de 800m2 en dancefloor électro le temps de la Nuit Blanche 2025.

Commune de Courbevoie - Pavillon des Indes : Ancienne villa-atelier de l'artiste-peintre Georges Achille-Fould (1865- 1951), le Pavillon des Indes occupe aujourd'hui deux fonctions. La partie en bois, inspirée de l'architecture indienne et vestige de l'Exposition universelle de 1878, constitue un espace muséal accessible au public sur réservation. La partie atelier, en briques polychromes, constitue une résidence d'artiste, lieu de création et de soutien à l'art contemporain. Depuis avril 2024, c'est l'artiste Maxence DORE qui y est en résidence.
A l'occasion de la Nuit blanche métropolitaine, l'atelier d'artiste du Pavillon des Indes ouvrira ses portes de 18h à 22h le samedi 7 juin 2025. Cet événement sera l'occasion de découvrir les dernières créations de Maxence DORE et d'échanger avec lui.

5. Offre de mobilités pour Nuit Blanche 2025

Pour l'édition 2025 de Nuit Blanche, l'offre de mobilité s'étoffe.

Sont reconduits :

- 5 randonnées pédestres guidées par Enlarge your Paris,
- 3 Taxi TRAM, parcours en bus,
- 1 parcours vélo entre les communes de Cachan, Kremlin-Bicêtre, Malakoff et Arcueil,
- Le partenariat avec Vélib est renouvelé et offre la gratuité du service toute la nuit du 7 au 8 juin pour les utilisateurs possédant le code promo dédié.

Pour la première fois cette année, un parcours imaginé collectivement par 4 structures participantes sera mis en place dans le 93. Il reliera le Wonder à Bobigny, la Galerie à Noisy-le-Sec, Les Magasins Généraux à Pantin et la Fondation FIMINCO à Romainville.

APPROUVE l'engagement de la Métropole dans l'organisation de la Nuit Blanche métropolitaine dans la nuit du samedi 7 juin 2025.

DÉCIDE d'allouer un budget total de 535 800€ (cinq cent trente-cinq mille huit cents euros) à l'organisation de cet événement, réparti comme précisé ci-après :

Pour les communes portant un projet artistique :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 203 100€ (deux-cent trois mille cent euros) aux onze communes suivantes, répartie comme suit :

- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune d'Alfortville,
- 10 000€ (dix mille euros) à la commune d'Arcueil,
- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune de Bobigny,
- 8 000€ (huit mille euros) à la commune de Cachan,
- 5 500€ (cinq mille cinq cents euros) à la commune de Gentilly,
- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune du Kremlin-Bicêtre,
- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune de Rueil-Malmaison,
- 4 600€ (quatre mille six cents euros) à la commune de Rosny-sous-Bois,
- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune de Saint-Denis,
- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune de Saint-Ouen,
- 25 000€ (vingt-cinq mille euros) à la commune de Villejuif.

APPROUVE les conventions d'objectifs et de moyens avec les communes d'Alfortville, Arcueil, Bobigny, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Rueil-Malmaison, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villejuif, pour le pilotage et l'accompagnement de leurs projets dans le cadre de la Nuit Blanche métropolitaine.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention d'objectifs et de moyens avec les communes d'Alfortville, Arcueil, Bobigny, Cachan, Gentilly, Kremlin-Bicêtre, Rueil-Malmaison, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villejuif les actes administratifs correspondants et les éventuels avenants hors modification du montant de la subvention allouée.

Pour TRAM :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 172 700€ (cent soixante-douze mille sept cents euros) à l'association TRAM.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association TRAM pour le pilotage et l'accompagnement des projets dans les communes de Juvisy-sur-Orge, Malakoff, Montreuil, Nogent-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Romainville, Noisy-le-Sec, Nanterre et la labélisation de 6 lieux membres de TRAM dans les communes d'Aubervilliers, Pantin, Gennevilliers et Vitry-sur-Seine ainsi que l'organisation de 3 parcours (2 parcours en bus et une randonnée) pour emmener le public entre différents lieux métropolitains dans le cadre de la Nuit Blanche 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association TRAM, les actes administratifs correspondants et les éventuels avenants hors modification du montant de la subvention allouée.

AUTORISE l'association TRAM à conventionner avec des lieux d'art contemporains pour l'organisation d'évènements dans le cadre de la Nuit Blanche 2025.

Pour ACTES-IF :

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 110 000€ (cent-dix mille euros) à l'association ACTES-IF.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association ACTES-IF pour le pilotage et l'accompagnement des projets à Nanterre, Gentilly et Saint-Ouen ainsi que la labélisation de 10 lieux d'art dans les communes d'Arcueil, Aubervilliers, Charenton-le-Pont, Clichy-sous-Bois, Epinay sur Seine, Ivry-sur-Seine, Montreuil, Pantin, Saint-Denis et Vitry-sur-Seine dans le cadre de la Nuit Blanche Métropolitaine 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association ACTES-IF, les actes administratifs correspondants et les éventuels avenants hors modification du montant de la subvention allouée.

AUTORISE l'association ACTES-IF à conventionner avec des lieux d'art contemporains pour l'organisation d'évènements dans le cadre de la Nuit Blanche 2025.

Pour les autres lieux :

ATTRIBUE une subvention de 20 000€ (vingt mille euros) à l'établissement public de coopération culturelle des Ateliers Médicis pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

ATTRIBUE une subvention de 10 000€ (dix-mille euros) à l'association des Amis du Hangar Y pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

PRÉCISE que le paiement des subventions des Ateliers Médicis et des Amis du Hangar Y interviendra en deux versements : 70% à la notification de cette présente délibération et le solde sur présentation d'un appel de fonds, et d'un état récapitulatif des dépenses.

ATTRIBUE une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) à l'association LBFA du Sample pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

ATTRIBUE une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) à la Fondation d'entreprise FIMINCO pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

ATTRIBUE une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) à l'association Le Wonder pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

ATTRIBUE une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) à l'association des Berges Culturelles, située aux Magasins Généraux de Pantin, pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

ATTRIBUE une subvention de 4 000€ (quatre mille euros) à l'association pour le Développement des Lieux de Création Artistique (ADLCA), porteuse du lieu de création artistique « POUSH » à Aubervilliers, pour son projet artistique dans le cadre de Nuit Blanche 2025.

PRÉCISE que le paiement des subventions de l'association LBFA du Sample, de l'association Le Wonder, de la Fondation d'entreprise FIMINCO, de l'association des Berges Culturelles situé aux Magasins Généraux à Pantin de l'Association pour le Développement des Lieux de Création Artistique (ADLCA), porteuse du lieu de création artistique « POUSH» interviendra par versement unique sur présentation d'un appel de fonds et d'un état récapitulatif des dépenses.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure afférente à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau (NPPV : 3).

14/ BIENNALE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE 2025

Rapporteur : Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillère métropolitaine déléguée à la Culture et au Patrimoine

1) Deuxième participation de la Métropole du Grand Paris à la Biennale d'Architecture et de Paysage 2025

Avec deux premières éditions en 2019 et 2022, la Biennale d'Architecture et de Paysage [BAP !] est un événement à rayonnement international, organisé par la région Ile-de-France. Elle s'articule autour d'une dizaine d'expositions réparties dans plusieurs lieux de Versailles proposées par les différents partenaires (Institut Paris Région, écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage, etc.).

La Métropole a participé à la 2ème édition de la BAP ! à l'été 2022, dans le cadre de la convention de partenariat avec la région Ile-de-France, adoptée en 2021. Sous la thématique « Terre et Villes », la Métropole avait présenté un pavillon imaginé par le cabinet ChartierDalix, et animé par une programmation culturelle et artistique coordonnée par les Ateliers Médicis. Idéalement situé sur l'avenue de Paris, il avait enregistré une fréquentation estimée à 1,5 millions de visiteurs entre mai et novembre 2022. Il a été repositionné au sein de la ZAC Saulnier à l'issue de la BAP ! et installé pour les Jeux Olympiques.

La Métropole participe à nouveau à l'édition 2025 de la BAP ! sur le thème « La vie dans la ville » qui se tiendra du 6 mai au 13 juillet 2025. Elle construira La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris, conçue par l'architecte Jean-Christophe QUINTON, qui sera située sur l'avenue de Paris en face du Château de Versailles.

La Métropole est ainsi, cette année encore, le seul exposant de la BAP ! à construire un objet architectural dédié, de caractère monumental et par ailleurs le seul accessible dans l'espace public, à un endroit stratégique pour capter une partie des flux, notamment touristiques, liés au Château.

De même, la thématique globale de la Biennale résonne avec le caractère urbain de la Métropole et ses enjeux. La thématique « La vie dans la ville » est propice à développer une réflexion collective sur les perspectives du Grand Paris en matière urbanistique et paysagère, en lien avec les conséquences du dérèglement climatique.

Il est donc proposé de soutenir deux associations qui proposent, à leur initiative et sous leur responsabilité, une programmation partenariale en lien avec la thématique de cette édition de la BAP ! à la fois :

- physique, sur place dans le pavillon La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris, pour des publics spécialistes et dans une moindre mesure les passants ;
- et en ligne (avec des contenus numériques accessibles dans *l'Agora numérique de la Métropole du Grand Paris*) pour valoriser cette participation et toucher un plus large public, pendant et après la BAP !

Ces deux associations sont la Maison de l'architecture Ile-de-France et le centre culturel de rencontre « Patrimoines des périphéries », porté par l'association Le Plus Petit Cirque du Monde.

2) Partenariat avec l'association Maison de l'architecture Île-de-France

En activité depuis 2004, la Maison de l'architecture est la maison des 10 000 architectes d'Ile-de-France, des urbanistes, des paysagistes, de toute la filière du cadre de vie. La Maison de l'architecture Ile-de-France est un lieu de mise en débat de la fabrication de la ville, un lieu de diffusion de la culture architecturale, un lieu pour les grands écarts : entre la théorie et la pratique, entre le monde professionnel et le grand public, entre les enfants, les étudiants, les architectes et les maîtres d'ouvrage. Ces écarts lui permettent de tisser, avec agilité, un cadre propice à la diffusion de la culture architecturale, dans sa diversité et dans sa pluralité.

Afin de répondre à sa mission de promotion de l'architecture et du savoir-faire des architectes auprès de tous les publics, la Maison de l'architecture Ile-de-France initie tout au long de l'année une programmation riche en événements, plus d'une soixantaine de manifestations : débats, conférences, expositions, prix, ateliers pédagogiques, balades, voyages, groupes de réflexion, manifestations nationales etc. faisant intervenir plus de 250 experts : architectes, urbanistes, paysagistes, industriels, promoteurs, juristes, enseignants, critiques, journalistes, sociologues, géographes... écoutés par près de 40 000 personnes.

Dans le cadre de ses missions, la Maison de l'architecture Ile-de-France propose d'organiser, à son initiative et sous sa responsabilité, une programmation pour la Biennale d'architecture et de paysage :

- Des conférences-filmées autour des enjeux architecturaux et patrimoniaux de la transition écologique dans la Métropole du Grand Paris. Ces rencontres, qui réuniront des intervenants d'horizons et de perspectives divers pour faire de la Petite Agora de la Métropole du Grand Paris un lieu de débat, seront également captées afin d'être ensuite valorisées en ligne. Plusieurs thématiques sont envisagées, pour traiter des liens entre l'architecture et la musique, les enjeux de transformation, du hors-site et du vivant ;
- La présentation de l'exposition Dessiner le Grand Paris, dessins réalisés dans les écoles nationales supérieures d'architecture d'Ile-de-France pour raconter la complexité et l'hétérogénéité du territoire grand parisien ;
- La projection du film « Les lycéens habitent le Grand Paris », compilant des courtes vidéos d'une minute réalisés par les élèves de 3 lycées grand-parisiens sur un lieu de leur quotidien. Cela permet ainsi de travailler avec ces lycéens sur la manière dont ils regardent et appréhendent leur environnement de tous les jours et de composer ainsi un tableau d'un territoire divers et riche, regardé depuis l'adolescence ;
- L'organisation d'ateliers de maquettes dédiés au jeune public comme initiation à l'architecture, pensés pour des enfants d'écoles primaires, à partir de l'exemple architectural de La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris ;
- L'appui aux autres temps forts organisés au sein de La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris, techniquement et sur le fond, grâce à sa grande connaissance des enjeux architecturaux contemporains et de ses acteurs, de même que son action reconnue dans la programmation d'événements participatifs auprès du grand public sur ces thématiques.

3) Partenariat avec l'association Le Plus Petit Cirque du Monde qui porte le centre culturel de rencontre « Patrimoines des périphéries »

L'association Le Plus Petit Cirque du Monde (PPCM) a été fondée en 1992 et est devenue une structure emblématique au niveau local, national et international conciliant exigence artistique, action citoyenne et un modèle économique, social et solidaire innovant.

Le 16 mai 2023, le Plus Petit Cirque du Monde a reçu le label « Centre culturel de rencontre » (du ministère de la Culture), en étant le premier bâtiment du 21ème siècle lauréat et le premier situé dans une Métropole. Etaient jusqu'à présent labellisés des bâtiments patrimoniaux plutôt anciens, associés à une programmation artistique actuelle, à l'image de l'Abbaye de Royaumont, la Saline royale d'Arc-et-Senans, etc.

En articulation avec la démarche « La Preuve par 7 » de l'urbaniste Patrick BOUCHAIN, le cœur du projet de ce centre culturel de rencontre est la valorisation de la diversité et la richesse des patrimoines (architecturaux, industriels, naturels, mémoriels, etc.) des périphéries, ces dernières étant un laboratoire pour faire le lien entre ce riche patrimoine souvent méconnu et les grands enjeux (d'aménagement, de transition écologique et de rééquilibrage) auxquels la Métropole doit faire face.

L'objectif du PPCM est de devenir par ce label un centre culturel de premier plan dédié aux patrimoines des périphéries, en particulier métropolitaines, dans une approche tournée vers les jeunes du territoire métropolitain. Il coordonne également dans ce cadre de nombreux partenariats, notamment avec la DRAC Ile-de-France, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le CAUE 92, les Ateliers Médicis et plusieurs écoles nationales supérieures d'architecture du Grand Paris.

La Métropole du Grand Paris soutient le Plus Petit Cirque du Monde depuis 2021 pour différentes actions de valorisation des patrimoines de la Métropole du Grand Paris.

Dans le cadre de ses missions, le Plus Petit Cirque du Monde propose d'organiser, à son initiative et sous sa responsabilité, une programmation pour la Biennale d'architecture et de paysage :

A) Programmation de temps forts au sein de La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris

Au sein de la Petite Agora de la Métropole du Grand Paris, le Plus Petit Cirque du Monde coordonnera plusieurs temps forts :

- Une journée de débats entre des étudiants de plusieurs écoles d'architecture du Grand Paris, articulée autour de leurs travaux du semestre sur des sujets liés à la thématique de la BAP! : la Vi(ll)e Vivante ;
- Une journée thématique autour de la construction bois avec des élèves du lycée professionnel Louis Blériot de Suresnes (92) ;
- Une journée dédiée à la valorisation des patrimoines (architecturaux et paysagers) à travers l'art et la culture - thématique d'étude centrale du centre culturel de rencontre – avec notamment une performance artistique au sein de La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris.

B) Valorisation des nouveaux récits des patrimoines de la Métropole du Grand Paris

Un jumelage triennal (2025-2027) a été créé entre la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et le quartier métropolitain des Blagis (Quartier politique de la ville situé à cheval sur les communes de Bagneux, Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses) dans lequel le Plus Petit Cirque du Monde joue un grand rôle, notamment à travers le centre culturel de rencontre « Patrimoines des périphéries ».

Dans ce contexte, le Plus Petit Cirque du Monde collectera les paroles des architectes, étudiants, élus et citoyens (au sein du quartier des Blagis et au sein de La Petite Agora de la Métropole du Grand Paris) afin de créer, au fil de la Biennale d'architecture et de paysage, un recueil dédié aux patrimoines architecturaux et paysagers du Grand Paris.

Au-delà des projets proposés par la Maison de l'Architecture d'Ile-de-France et le Plus Petit Cirque du Monde, la programmation de la Biennale sera également enrichie :

- D'une coordination de contenu avec la programmation des colloques « Densité urbaine » (tenu en 2024) et « Décarbonation » (prévu le 20 mai 2025) organisés par la Métropole du Grand Paris ;
- D'événements ou interventions organisés avec d'autres partenaires de la Métropole en lien avec l'architecture et la thématique de cette édition (Pavillon de l'Arsenal, Fibois, Ekopolis, ...).

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Maison de l'architecture Ile-de-France, ci-annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention de 36 000€ (trente-six mille euros) à l'association Maison de l'architecture Ile-de-France pour 2025.

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Plus Petit Cirque du Monde, ci-annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention de 20 000€ (vingt mille euros) à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde pour 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de ces conventions.

DIT que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Partenariats stratégiques

15/ CONVENTION ANNUELLE POUR L'ANNÉE 2025 AVEC LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE LA CONVENTION CADRE 2023-2026

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Ile-de-France (CMA IDF) apporte une expertise et accompagne les artisans à toutes les étapes de la vie de leur entreprise, du projet à la création, du développement à la transmission.

Ses équipes accueillent, écoutent, informent, conseillent et forment les créateurs d'entreprise et les salariés au plus près de leurs besoins.
La CMA IDF s'appuie sur ses artisans élus pour défendre l'artisanat, 1ère entreprise de France et le positionner comme acteur incontournable de l'emploi, de la croissance de nos territoires, du bien-vivre et du lien social.

La CMA IDF défend la qualification professionnelle, valorise les métiers et savoir-faire d'aujourd'hui et de demain, et leur transmission par l'apprentissage.

La CMA IDF structure son action à travers trois grandes missions :

- La formation des apprentis, dirigeants et salariés sur les territoires,
- L'accompagnement à la création et au développement des entreprises,
- L'appui au développement des territoires et centres-villes.

La CMA IDF et la Métropole du Grand Paris ont signé en 2020 une première convention annuelle.

En 2023, une convention cadre triennale a été signée. Cette dernière a permis de définir les cadres thématiques d'intervention de la CMA IDF au service d'un objectif de valorisation de l'économie de proximité et plus particulièrement du tissu artisanal métropolitain.

La convention-cadre 2023-2026 précise les champs thématiques pour lesquels la CMA IDF est susceptible d'intervenir :

- Thématique 1 : Revitalisation et développement des centres-villes vivants,
- Thématique 2 : Développement du produire en ville,
- Thématique 3 : Animation d'un réseau de boutiques éphémères et de boutiques métiers d'art,
- Thématique 4 : Développement d'un immobilier d'entreprise artisanal, commercial et innovant (tiers-lieux),
- Thématique 5 : Développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire,
- Thématique 6 : Animation du réseau des managers métropolitains,
- Thématique 7 : Promotion et développement des métiers d'art,
- Thématique 8 : Rénovation thermique des bâtiments,
- Thématique 9 : Accompagnement des artisans dans le cadre de la ZFE,
- Thématique 10 : Accompagnement du déploiement des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024,
- Thématique 11 : Accompagnement du déploiement de la nouvelle logistique urbaine et métropolitaine.

Dans ce cadre, la convention annuelle d'application n°2 a pour objet de définir les conditions et les modalités d'octroi d'une subvention, sollicitée par la CMA IDF, au titre de la période 2025-2026.

Elle a pour objet de décliner opérationnellement les engagements de la CMA IDF en présentant les actions qui seront menées durant 12 mois sur les thématiques de l'artisanat et de la revitalisation des centres-villes.

Ladite convention porte sur les actions suivantes :

Action 1 : Accompagnement au déploiement d'une stratégie locale de développement de l'artisanat,
Action 2 : Coordination d'un réseau de boutiques éphémères et de boutiques métiers d'art,
Action 3 : Animation du réseau des managers métropolitains,
Action 4 : Carrousel des métiers d'art 2025,
Action 5 : Développement de l'offre de rénovation énergétique métropolitaine.

La CMA IDF s'engage à mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité ce programme d'actions annuel en matière de développement d'une économie locale et durable structurée autour de 7 thématiques qui répondent à la liste des thématiques fixées dans la convention-cadre pluriannuelle.

Les fiches descriptives des différentes actions sont en annexe de la convention annuelle.

ATTRIBUE une subvention de 194 500€ (cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cents euros) à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France au titre de la convention annuelle pour 2025-2026.

APPROUVE la convention annuelle d'application n°2 2025-2026 d'application entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Île-de-France, annexée à la présente

délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de ces deux conventions.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget de l'exercice 2025.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

16/ CONVENTION DE COLLABORATION DE RECHERCHE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECHERCHE "POPSU TRANSITIONS"

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La présente convention a pour objet de soutenir le développement du travail de recherche-action menée par la Chaire « Aménager le Grand Paris » dans le cadre du programme POPSU Transitions, sous l'autorité de l'École d'Urbanisme de Paris (EUP), établissement dépendant des universités Paris-Est-Créteil et Gustave Eiffel.

Le programme de recherche-action de POPSU Transitions est un programme partenarial de recherche en études urbaines entre l'État, à travers le GIP l'Europe des projets architecturaux et urbains (GIP EPAU) et les grandes villes en France. Le fondement et la justification de ce programme résident dans la volonté partagée de produire une meilleure intelligibilité des trajectoires et des politiques de transitions au sein des grandes villes en favorisant, localement, la constitution d'une communauté de connaissance associant chercheurs et techniciens des collectivités.

Dès mai 2022, la Métropole du Grand Paris a manifesté son souhait d'un partenariat avec ce programme qui permet ainsi la mise en place d'une plateforme dédiée au territoire du Grand Paris. Porté par l'École d'Urbanisme de Paris, via la Chaire « Aménager le Grand Paris », le programme POPSU Grand Paris fait l'objet d'une précédente convention, approuvée lors du Bureau métropolitain du 12 mai 2022, entre l'État le GIP EPAU et la Métropole du Grand Paris, couvrant les années 2023-2025.

La présente convention a pour objet d'approfondir les modalités d'exécution et de financement du programme de recherche-action POPSU Grand Paris. Il s'agit au regard de la taille de la Métropole du Grand Paris, relativement aux autres métropoles du programme POPSU Transitions ainsi que de ses enjeux propres, de renforcer les moyens d'analyse qui ont été enclenchés par l'École d'Urbanisme de Paris via la Chaire « Aménager le Grand Paris ».

A cet effet, la présente convention, tout en renforçant les moyens de la plateforme POPSU Grand Paris, établit un dispositif de collaboration resserré entre la Métropole du Grand Paris et l'École d'Urbanisme de Paris, piloté par la Chaire « Aménager le Grand Paris » et axé sur la transition écologique métropolitaine. La convention complète les financements préalablement apportés et à ce titre, instaure un nouveau dispositif de collaboration entre la Métropole et les universités partenaires, augmente la mobilisation des chercheurs, le nombre dethématiques abordées ainsi que l'activité événementielle du programme. La convention porte à 70 000€ (soixante-dix mille euros) la contribution de la Métropole, sur une durée de deux ans.

APPROUVE la convention de partenariat relative au développement, à la mise en œuvre et à la valorisation du programme de recherche POPSU Transitions pour la Métropole du Grand Paris.

APPROUVE le financement de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 70 000€ (soixante-dix mille euros) sur 2 ans soit 35000 € (trente-cinq mille euros) par an, répartis à hauteur de 20000€ (vingt mille euros) pour l'université Paris Est Créteil, soit 10 000€ (dix mille euros) par an et 50 000€ (cinquante mille euros) pour l'université Gustave Eiffel, soit 25 000€ (vingt-cinq mille euros) par an, pour le développement de la recherche-action du programme POPSU Transitions.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

DIT que les dépenses sont imputées au chapitre 65 des budgets 2025 et 2026 de la Métropole, sous réserve d'inscription des crédits aux budgets.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Biodiversité et Nature en ville

17/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CLUSTER "EAU-MILIEUX-SOLS" POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

Créée le 20 avril 2015, l'association « Cluster Eau-Milieux-Sols » a pour objet statutaire de :

- Contribuer à répondre aux enjeux de qualité de vie des habitants, d'emploi et d'attractivité des territoires franciliens ;
- Favoriser le développement des entreprises et activités des filières ;
- Réaliser des projets structurants et innovants en lien avec les territoires ;
- Créer une dynamique de coopération avec les principaux acteurs régionaux et nationaux concernés.

L'adhésion de collectivités, d'entreprises ou d'aménageurs permet au Cluster de développer ses capacités à travailler sur :

- L'appui à des projets structurants sur les thématiques « Eau-Milieux-Sols » ;
- Le développement des entreprises locales travaillant sur ces axes, la structuration de filières et donc le développement de l'attractivité des territoires (création d'entreprises et d'emplois notamment) ;
- L'assistance et l'expertise technique et réglementaire sur l'innovation « Eau-Milieux-Sols », à destination de ses membres ;
- La diffusion de connaissances, de compétences et de savoir-faire ;
- La mobilisation d'un réseau et la recherche de solutions innovantes concernant :
    - ◊ Les enjeux environnementaux : protection et valorisation de la biodiversité, lutte contre les impacts des rejets dans les milieux naturels, maitrise de la consommation de ressources naturelles dont l'eau, valorisation des déchets, de leur consommation en énergie, etc.,
    - ◊ Les enjeux d'aménagement du territoire, notamment en termes de résilience au changement climatique,

◊ Les enjeux sociétaux et sanitaires : accessibilité à la ressource en eau pour tous, santé et économie solidaire, dialogue social et communication responsable, transparence.

Le Cluster Eau-Milieux-Sols compte plus de 180 membres publics, parapublics et privés, tels que la ville de Paris, le département du Val-de-Marne, la région Ile-de-France, les établissements publics territoriaux de Grand Orly Seine-Bièvre, Grand Paris Sud Est Avenir et Paris Est Marne & Bois, le Cerema, AgroParisTech ou encore Sorbonne Université. La Métropole du Grand Paris a rejoint le Cluster depuis 2021.

Le Bureau métropolitain du 26 mars 2024 a approuvé la quatrième convention de partenariat avec le Cluster Eau-Milieux-Sols pour l'année 2024. En lien avec les enjeux de biodiversité identifiés sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, les actions mises en œuvre ont notamment porté sur :

- L'organisation de nombreux ateliers et visites de sites concernant les sols urbains et la nature en ville (ilots de fraicheur urbains, gestion des sols, valorisation des terres excavées, etc.) ;
- Un accompagnement auprès des collectivités pour promouvoir l'utilisation des terres végétales recyclées, dans le cadre de la politique métropolitaine en matière d'économie circulaire ;
- La poursuite du programme Ecocit'ems (définition de méthodes et outils pour la mise en place d'innovations « Eau Milieux Sols et Biodiversité » dans les opérations d'aménagement) ;
- L'organisation d'une formation sur les sols urbains à destination du Réseau Nature en Ville de la Métropole du Grand Paris.

Le bilan des actions réalisées sur l'année 2024 est présenté en annexe II du projet de convention joint à la présente délibération.

Il est proposé de renouveler, à l'initiative et sous la responsabilité de l'association Cluster Eau-Milieux-Sols, le partenariat pour l'année 2025, afin de répondre aux objectifs d'amélioration de la résilience du territoire métropolitain aux changements climatiques, d'attractivité, de protection et de valorisation de la biodiversité, en rejoignant un réseau actif, favorisant l'innovation sur ces thématiques.

Ce renouvellement, qui suppose l'attribution d'une subvention de 33 500€ (trente-trois mille cinq cents euros), permet notamment de :

- Réaffirmer le soutien de la Métropole aux structures développant des services et solutions à destination des communes et territoires métropolitains ;
- Soutenir l'activité économique et l'attractivité du territoire métropolitain, en favorisant la mise en réseau des entreprises des secteurs Eau-Milieux-Sols et l'innovation sur ces thématiques ;
- Soutenir l'ensemble de l'activité du Cluster Eau-Milieux-Sols et un réseau de compétences mobilisables pour la Métropole et ses communes ou territoires ;
- Favoriser les transferts de connaissances vers les agents de la Métropole : ateliers avec études de cas, forum, notes d'information, formations, guides, co-encadrement de stages, visites, etc ;
- Faire partie du conseil d'administration de l'association et valoriser l'implication de la Métropole en tant que soutien du Cluster ;

- De poursuivre l'accompagnement du Cluster sur le projet de promotion des terres végétales recyclées, dans le cadre de la politique métropolitaine en matière d'économie circulaire.

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement conclue entre la Métropole du Grand Paris et le Cluster Eau-Milieux-Sols pour l'année 2025.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 33 500€ (trente-trois mille cinq cents euros) à l'association Cluster Eau-Milieux-Sols.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et tout acte y afférent.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

18/ AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC EST ENSEMBLE POUR LE PROJET DE PROMENADE DES HAUTEURS ET DES BERGES DE L'OURCQ - ETUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES ET PREMIERS AMÉNAGEMENTS (2022-2024)

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La Métropole du Grand Paris et l'établissement public territorial Est Ensemble ont conclu une convention de partenariat et de financement pour les études pré-opérationnelles et les premiers aménagements du projet du Grand Chemin (anciennement Promenade des Hauteurs et Berges de l'Ourcq).

D'une durée de 30 mois, cette convention inclut une période de 6 mois pour la présentation des pièces justificatives nécessaires au versement du solde et court donc jusqu'au 21 avril 2025.

Est Ensemble a sollicité, par courrier en date du 25 novembre 2024, une prorogation de délai de la convention en raison des retards subis par certaines phases d'études empêchant le démarrage des chantiers selon les plannings initialement prévus. Ainsi, les études de maîtrise d'œuvre ont débuté au premier semestre 2024, avec un retard dû à l'attente des données et diagnostics nécessaires, notamment pour les études géotechniques.

De plus, les phases de dessin ont révélé la nécessité de reprendre certains réseaux en mauvais état ou d'en dévoyer d'autres pour permettre la plantation d'arbres. Les plannings des travaux ont donc été ajustés en tenant compte de ces interventions, ainsi que des autres chantiers du territoire, rendant certaines interventions incompatibles et allongeant le planning de réalisation.

Par conséquent, à l'exception du tronçon démonstrateur des Lilas qui s'est terminé en janvier 2025, le chantier du tronçon de Montreuil n'a débuté qu'en novembre 2024 et celui de Bagnolet en février 2025. Malgré une phase intensive de chantier au printemps, les retards mentionnés ci-dessus entraîneront la livraison des justificatifs de paiement d'Est Ensemble après la date limite initialement fixée au 21 avril 2025.

Afin qu'Est Ensemble puisse justifier des dépenses prévues par la convention, il convient de prolonger jusqu'en décembre 2025 le délai de transmission des justificatifs de versement du solde.

Par ailleurs, il convient de changer l'appellation du projet puisque celui-ci est maintenant nommé Grand chemin en remplacement de « Parc des Hauteurs et Berges de l'Ourcq ».

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat et de financement conclue avec Est Ensemble pour le projet du Grand Chemin (initialement nommé Promenade des Hauteurs et des Berges de l'Ourcq pour la période 2022-2025, dont le projet est joint en annexe de la délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit projet d'avenant ainsi que tout acte y afférent.

RAPPELLE que la participation financière de la Métropole du Grand Paris au projet du Grand Chemin est de 5 000 000€ (cinq millions d'euros), soit 37,77% du coût total prévisionnel TTC des études et travaux pour la période 2022-2024, afin de contribuer au financement de l'aménagement du projet.

PRÉCISE que les crédits sont imputés sur l'autorisation de programme « ZI7600003-Fonds biodiversité », opération « 20060 Parc des Hauteurs ».

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)

19/ CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "ESPACES"

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

Installée à Chaville, l'association ESPACES, membre du mouvement Emmaüs, a pour vocation d'organiser et animer des chantiers d'insertion, qui ont pour objectif d'améliorer les espaces naturels et verts urbains, en utilisant des techniques respectueuses de l'environnement. Parallèlement, l'association propose aux salariés en insertion un emploi, une formation aux métiers de l'environnement et un accompagnement socioprofessionnel.

Les actions de l'association ESPACES s'orientent principalement autour de 3 missions :

- L'insertion : construire des parcours pour aider des personnes en difficulté à améliorer leur situation sociale et à trouver un emploi ou une formation,
- L'écologie urbaine : mettre en place une gestion adaptée et différenciée des espaces naturels urbains, expérimenter des techniques de génie végétal,
- La sensibilisation à l'environnement : proposer des animations pour informer tous les publics sur la protection de l'eau et de la biodiversité.

Son territoire d'intervention est le secteur Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine qui regroupe 82 communes situées sur le bassin hydrographique de la Seine (dont 41 communes de la Métropole du Grand Paris représentant environ 35 % du territoire).

Trois documents porteurs d'engagements fondent l'action de l'association :

- La Charte de l'eau, initiée en 2014 approuvée par le Bureau métropolitain lors de sa séance du 18 septembre 2018 ;
- La Charte Trame verte et bleue, initiée en 2018 et approuvée par le Bureau métropolitain lors de cette même séance ;
- Un contrat Eau, Climat, Trame Verte et Bleue « Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine » 2020-2024 approuvé par le Conseil métropolitain lors de sa séance du 4 décembre 2019 et dont l'association ESPACES est l'animatrice.

L'année 2024 étant la dernière année du contrat, 2025 sera l'occasion de faire le bilan des actions et de préparer le futur contrat 2026-2030 avec les partenaires, tout en continuant les actions de sensibilisation.

L'ouest de la Métropole du Grand Paris n'étant pas aujourd'hui couvert par un syndicat d'étude porteur d'outil de planification comme sur la Bièvre ou sur la Marne, l'association y joue le rôle d'entité mobilisatrice et fédératrice de projets. La cellule d'animation est financée par la région Ile-de-France et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Dans l'objectif de poursuivre la dynamique existante sur le territoire depuis presque 10 ans, l'association ESPACES propose à la Métropole du Grand Paris de reconduire le partenariat initié en 2019, afin de participer à l'échelle locale à la gestion concertée de la ressource en eau.

Un courrier en date du 6 février 2025 adressé au Président Patrick OLLIER sollicite un accompagnement à hauteur de 40 316€ (quarante mille trois cent seize euros) pour l'année 2025.

A cet effet, le projet de convention d'objectifs et de financement annexé à la présente délibération indique que l'association ESPACES, à son initiative et sous sa responsabilité, assurera les actions suivantes :

- La réalisation du bilan du Contrat Eau, Trame verte & bleue, Climat 2020-2024 sur le bassin versant des Plaines et Coteaux de la Seine centrale urbaine et la réalisation du bilan des 5 années ;
- L'élaboration et le portage du Contrat Eau, Biodiversité, Climat 2026-2030 sur le bassin versant de la Seine centrale urbaine ;
- L'animation de la thématique pour la gestion à la source des eaux pluviales, action complémentaire de la GeMAPI, permettant d'assurer une gestion globale et concertée de l'eau en limitant les apports directs en rivière ;
- La valorisation des enjeux et des actions menées par la Métropole du Grand Paris.

Au regard du programme de travail proposé par l'association ESPACES, la Métropole du Grand Paris souhaite soutenir financièrement l'association ESPACES par une contribution d'un montant de 40 000€ (quarante mille euros) pour l'année 2025 afin d'animer l'ensemble des missions listées ci-dessus. A l'issue du bilan qui sera réalisé en 2025, les partenaires pourront échanger sur les modalités de financement de la cellule d'animation afin de pérenniser l'action menée et garantir une gouvernance réunissant l'ensemble des acteurs de l'eau à l'image des syndicats porteurs de contrat. Actuellement le pilotage et le financement de la cellule d'animation ne reflète pas la diversité et l'hétérogénéité de cette portion de bassin versant en reposant sur trois partenaires (l'AESN, la région Ile-de-France et la Métropole).

FIXE le montant de la subvention attribuée à l'association ESPACES à 40 000€ (quarante mille euros).

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'association ESPACES pour une durée d'un an.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement avec l'association ESPACES.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Développement économique et attractivité

20/ CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES FESTIVALS "L'ÉTÉ DU CANAL" ET "CAP SUR LA MARNE"

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La Métropole du Grand Paris souhaite conjuguer ses compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, de politique du cadre de vie, d'attractivité et de rayonnement national et international dont le tourisme au service de la valorisation des fleuves et canaux métropolitains se traduisant par le soutien aux initiatives en faveur du tourisme et des loisirs « fluvestres » (néologisme englobant les activités sur l'eau et en bord d'eau).

A cet effet, elle a instauré en 2022 l'opération « Votre été au bord de l'eau avec la Métropole du Grand Paris » pour fédérer sous une même bannière métropolitaine l'ensemble des animations estivales au bord de l'eau et des Big Jump organisés par les communes membres de la Métropole à travers une opération de communication et de soutien financier.

Afin d'amplifier son action auprès des communes, la Métropole a choisi de soutenir l'organisation de deux festivals proposant animations et croisières le long de plusieurs communes :

- Depuis 2022, le festival « L'été du canal », organisé par Seine-Saint-Denis Tourisme, qui anime en juillet et en août le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et la boucle nord de la Seine,
- Depuis 2023, le festival « Cap sur la Marne », organisé par Val-de-Marne Tourisme et Loisirs, qui se déroule sur la Marne entre mai et octobre.

Le soutien est renouvelé depuis chaque année. Il est proposé de poursuivre ce soutien à ces deux festivals, dans la continuité du développement des actions de tourisme au bord de l'eau.

Le festival « L'été du Canal »

Seine-Saint-Denis Tourisme, association de loi 1901 créée à l'initiative du conseil départemental en 1998, organise depuis 2007 « L'été du Canal », manifestation estivale à dimension métropolitaine visant à animer le canal de l'Ourcq, le canal Saint-Denis et la boucle nord de la Seine, avec

l'ensemble des collectivités et des acteurs riverains en proposant des animations sur l'eau et sur les berges.

Depuis 2022, la Métropole du Grand Paris a noué des partenariats annuels avec Seine-Saint-Denis Tourisme afin de contribuer au financement des pôles d'animations organisées par les communes. Cette contribution est intégrée au budget de L'été du Canal.

La 18ème édition de « L'été du Canal » se déroulera du 5 juillet au 10 août 2025. Seront partenaires 11 communes métropolitaines : Pantin, Bobigny, Bondy, Aulnay-sous-Bois, Paris, Sevran, Aubervilliers, L'Ile-Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Saint-Ouen-sur-Seine et Les Pavillons-sous-Bois.

Sur les six week-ends de L'été du Canal 2025, un système de navettes fluviales assurera la liaison entre le Parc de la Villette et Aulnay-sous-Bois. Deux lignes de navettes fluviales seront mises en place.

Seine-Saint-Denis Tourisme accompagne les collectivités et les acteurs dans l'organisation et l'animation des pôles d'activités proposant des animations culturelles et sportives sur le canal de l'Ourcq, entre le Parc de la Villette et le Parc forestier de la Poudrerie.

Sur le canal de l'Ourcq, de nombreuses croisières seront également programmées tous les week-ends sur différentes thématiques : croisières musicales, gourmandes, littéraires, découverte du patrimoine, ainsi que des croisières à bord du Pierre-Simon Girard entre Pantin et le Parc forestier de la Poudrerie.

Enfin, sur le canal Saint-Denis et la Boucle Nord de la Seine, des pôles d'animation seront soutenus dans le cadre de l'Été du Canal (temps fort avec le Barboteur, été Audonien, Île-Saint-Denis Plage). Un an après les Jeux Olympique et Paralympiques, l'héritage olympique sera valorisé à travers une grande marche et des croisières autour des JO et de la Street Art Avenue.

Le festival « Cap sur la Marne »

Créé et animé par Val-de-Marne Tourisme & Loisirs depuis 2020, le festival « Cap sur la Marne » a pour vocation de valoriser la Marne entre Charenton-le-Pont en Val-de-Marne et Chalifert en Seine-et-Marne et associe Seine-Saint-Denis Tourisme et les offices de tourisme de Marne-et-Gondoire et Paris-Vallées de la Marne.

« Cap sur la Marne » associe 18 communes métropolitaines riveraines de la Marne : Alfortville, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Créteil, Saint-Maur-des-Fossés, Bonneuil-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne.

L'édition 2025 de « Cap sur la Marne » proposera une soixantaine de croisières commentées de mai à octobre, en partenariat avec des guides et des acteurs locaux du territoire. Plus de 1 730 personnes y ont participé en 2024. Durant cette période de mai à octobre, deux grandes marches nocturnes seront organisées pour faire découvrir les bords de Marne sous un nouvel angle. Le festival fédère un ensemble de clubs nautiques afin de proposer une offre d'activités nautiques au grand public. Un site internet dédié répertorie la programmation et met en valeur toutes les idées de balades et les points d'intérêts le long de la Marne.

- La mise en place d'une offre de découverte estivale des canaux de l'Ourcq et Saint-Denis et de la boucle nord de la Seine et sur la Marne à travers les festivals « L'été du canal » et « Cap sur la Marne » participe de l'intérêt métropolitain tel que défini dans la délibération du 8 décembre 2017 de la Métropole ;
- Il est proposé de conventionner avec Seine-Saint-Denis Tourisme et de lui attribuer un soutien financier de 50 000€ (cinquante mille euros) afin de cofinancer l'organisation de la 18ème édition de « L'été du Canal ;
- Il est proposé de conventionner avec Val-de-Marne Tourisme et Loisirs et de lui attribuer un soutien financier de 50 000€ (cinquante mille euros) afin de cofinancer l'organisation de l'édition 2025 de « Cap sur la Marne » ;

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec Seine-Saint-Denis Tourisme, comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis, pour l'organisation du festival « L'été du Canal ».

ATTRIBUE une subvention de 50 000€ (cinquante mille euros) à l'association Seine-Saint-Denis Tourisme.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec Val-de-Marne Tourisme et Loisirs, comité départemental du tourisme du Val-de-Marne, pour l'organisation du festival « Cap sur la Marne ».

ATTRIBUE une subvention de 50 000€ (cinquante mille euros) à l'association Val-de-Marne Tourisme et Loisirs.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Innovation et numérique

21/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "FRENCH TECH GRAND PARIS"

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La Métropole du Grand Paris est la métropole la plus peuplée d'Europe et l'une des zones urbaines les plus denses. Avec le Produit Intérieur Brut le plus élevé d'Europe, des entreprises diversifiées et reconnues internationalement implantées sur le territoire métropolitain et l'un des premiers écosystèmes de start-ups au monde, la Métropole du Grand Paris est le cœur d'activité du territoire francilien.

Le 8 décembre 2017, le Conseil métropolitain a déclaré d'intérêt métropolitain les actions de développement économique suivantes :

- Les activités, à l'échelle métropolitaine, des agences de développement économique et d'innovation (...). Ne sont pas concernées les activités mises en place à l'échelle territoriale,
- La promotion de l'attractivité de la Métropole du Grand Paris, tant sur le territoire national qu'à l'international, à travers des événements de toutes natures, relevant de ses compétences,
- La participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire de la Métropole du Grand Paris.

Aussi, de par ses compétences et son positionnement, la Métropole s'est fixé l'objectif d'intégrer l'écosystème d'innovation francilien, français, européen et international en développant des partenariats avec des acteurs clés.

Un des partenaires avec lequel la Métropole a souhaité engager assez rapidement une relation privilégiée est la French Tech Grand Paris.

La French Tech Grand Paris est la communauté des startups et scale-up franciliennes. Elle représente un collectif d'entrepreneurs, d'investisseurs et de leaders du digital créé pour représenter les 8 000 startups présentes sur le territoire, et de porter la voix d'un écosystème qui concentre 70% des métriques de la Tech. Elle l'active via de nombreux événements (Tech Days, Paris AI Week...), fédère les nombreux acteurs présents dans le Grand Paris et y déploie les programmes nationaux de la French Tech (Tremplin, Central, Rise...).

Le 7 avril 2021, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé une première convention avec la French Tech Grand Paris puis l'a renouvelée chaque année depuis. Cela a été l'occasion de poursuivre le travail engagé pour accroître la visibilité de la Métropole en tant qu'acteur clé de l'innovation urbaine sur son territoire. Le groupe de travail « Ville de Demain », visant à rapprocher l'écosystème des entrepreneurs de la « French Tech » et les collectivités du territoire métropolitain, a permis de rassembler communes, élus, personnels techniques et porteurs de solutions innovantes lors de rencontres, lors de temps forts comme Vivatech ou le Smart City expo. L'association a d'ailleurs organisé un temps de networking vers un public étranger d'entrepreneurs et d'investisseurs, lors du Smart City Expo World Congress de Barcelone qui s'est tenu du 5 au 7 novembre 2024.

Pour accélérer le déploiement d'innovations territoriales, il est donc proposé de renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec la French Tech Grand Paris pour l'année 2025.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris et l'association French Tech Grand Paris d'une durée d'un an à compter de la signature par les deux parties de la présente convention.

ATTRIBUE à l'association French Tech Grand Paris une subvention d'un montant de 130 000€ (cent trente mille euros) pour l'année 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de cette convention.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

22/ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ "CAP DIGITAL" POUR L'ANNÉE 2025

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La Métropole du Grand Paris est la métropole la plus peuplée d'Europe et l'une des zones urbaines les plus denses. Avec le Produit Intérieur Brut le plus élevé d'Europe, des entreprises diversifiées et reconnues internationalement implantées sur le territoire métropolitain, et l'un des premiers écosystèmes de start-ups au monde, la Métropole du Grand Paris est le cœur d'activité du territoire francilien.

Le 8 décembre 2017, le Conseil métropolitain a déclaré d'intérêt métropolitain les actions de développement économique suivantes :

- Les activités, à l'échelle métropolitaine, des agences de développement économique et d'innovation « (...). Ne sont pas concernées les activités mises en place à l'échelle territoriale ;
- La promotion de l'attractivité de la Métropole du Grand Paris, tant sur le territoire national qu'à l'international, à travers des événements de toutes natures, relevant de ses compétences ;
- La participation à tout organisme intégrant dans son action la promotion du territoire de la Métropole du Grand Paris.

Aussi, de par ses compétences et son positionnement, la Métropole s'est fixé l'objectif d'intégrer l'écosystème d'innovation francilien, français, européen et international en développant des partenariats avec des acteurs clés.

Un des partenaires avec lequel la Métropole a souhaité engager assez rapidement une relation privilégiée est l'association Cap Digital. Créé en 2006, Cap Digital est une association de transformation numérique. Elle regroupe plus de 1 000 structures adhérentes. Le développement de la Recherche et du Développement (R&D), la croissance des entreprises, la mise en réseau de ses adhérents et leur promotion à l'international sont autant de missions pour soutenir la créativité et la compétitivité de ce secteur industriel. L'association se définit comme « le premier pôle européen de la ville du Futur » ayant intégré les activités d'ADVANCITY (pôle de compétitivité sur les sujets urbains) en 2018 et du PICOM (association regroupant les professionnels du commerce) en 2019.

Le 7 avril 2021, le Conseil de la Métropole du Grand Paris a approuvé une première convention avec Cap Digital qui a été renouvelée chaque année depuis.

L'association a contribué à repérer des projets avec du potentiel pour être accompagnée dans le cadre d'Innover dans la Ville et a apporté son expertise pour piloter le suivi de certains projets lauréats du programme.

L'association a, par ailleurs, mis à disposition de la Métropole son expertise à la fois pour de l'aide au montage de projet et de la recherche de financements (programme d'investissement d'avenir ou projets européens).

Cap Digital a remporté le projet européen CIRC'BOOST en 2022. Le pilote français (d'un montant supérieur à 2 000 000€ - deux millions d'euros) a pour principaux objectifs de travailler à la mise en place d'une plateforme numérique d'envergure métropolitaine visant à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande en matériaux de réemploi du BTP (suite du prototype « IT MU » de Plaine Commune financé dans la cadre d'Innover dans la Ville) et d'une plateforme physique multi-flux d'échange de matériaux issus du bâtiment. Le projet vient donc alimenter directement les engagements métropolitains en matière de construction circulaire. En 2024, l'association a également ouvert son écosystème aux projets et évènements métropolitains (sélection d'entreprises pour participer à des événements, participation à des tables rondes dans le cadre de Vivatech) et a partagé sa connaissance aux membres de la délégation d'élus et d'agents du Smart City Expo 2024 lors d'une visite découverte du salon.

Pour accélérer le déploiement d'innovations territoriales, il est donc proposé de renouveler la convention d'objectif et de financement avec Cap Digital pour l'année 2025. Cette convention comprendra quatre principaux axes de travail :

- Aide à l'émergence de projets : Cap Digital repèrera des projets innovants à impact sur le territoire ;
- Accompagnement des projets métropolitains : Cap Digital apportera son expertise pour piloter le suivi de certains projets lauréats du programme Innover dans la Ville ;
- Connection à l'écosystème innovant et décryptage de tendances : l'équipe du pôle procèdera à des visites apprenantes lors de salons (notamment Smart City Expo 2025) ;
- Intégration de la Métropole à des projets européens d'envergure : l'association relaiera les principales opportunités de participation aux projets européens pour la Métropole.

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Cap Digital d'une durée d'un an à compter de la signature des deux parties de la convention.

ATTRIBUE à l'association Cap Digital une subvention d'un montant de 80 000€ (quatre-vingt mille euros) pour l'année 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de cette convention.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau (NPPV : 1).

❖ **Logistique métropolitaine**

23/ CONVENTION DE PARTENARIAT NON FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION "LA FABRIQUE DE LA LOGISTIQUE" AU TITRE DU PROGRAMME CEE MARGUERITE

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

La Métropole du Grand Paris porte depuis sa création une politique de logistique urbaine durable ambitieuse, définie dans un pacte métropolitain décliné en plusieurs axes, dont la transition énergétique des flottes de véhicules de transport routier de marchandises et l'expérimentation de pratiques logistiques innovantes. Par ailleurs, la mise en place de la Zone à Faibles Émissions métropolitaine est un instrument important de cette démarche et contribue, en particulier depuis le 1er janvier 2025 (restrictions liées au Crit'air3), à accélérer les changements de pratiques de transport des entreprises au sens large à l'échelle métropolitaine.

Porté par La Fabrique de la Logistique, désignée comme lauréate de l'appel à programme CEE 2022 Logistique urbaine, le programme Marguerite se donne pour mission de transformer la logistique urbaine des artisans et des commerçants. Il vise à générer des économies d'énergie et de moyens en proposant aux artisans et commerçants qui effectuent eux-mêmes leurs opérations d'approvisionnement, de livraison, d'évacuation de déchets avec leur propre véhicule, d'en réduire l'utilisation en adoptant des pratiques logistiques mutualisées ou plus sobres.

La Fabrique de la Logistique (aussi appelée FabLog), structurée en association en 2021, est soutenue par l'ADEME et l'AIT (Agence de l'Innovation pour les Transports). Elle a pour vocation d'être une communauté ouverte organisée autour d'un écosystème d'utilisateurs qui coconstruisent des solutions Supply Chain innovantes, en apportant leurs compétences et leurs ressources.

Les objectifs du programme Marguerite s'articulent autour de l'accompagnement des artisans-commerçants vers l'adoption de nouvelles solutions de logistique urbaine. Il oriente ces acteurs économiques vers la conversion, à savoir le fait qu'un artisan ou un commerçant renonce entièrement ou partiellement à son véhicule en compte propre pour son activité logistique, c'est-à-dire qu'il ne l'utilise plus, moins et/ou mieux, de manière mesurable et pérenne. Le programme promeut :

- Des solutions de logistiques urbaines correspondant aux besoins des artisans et commerçants (identifiées sur les territoires concernés via des appels à manifestation d'intérêt) ;
- La conversion de logistiques en compte propre vers ces nouvelles solutions (« catalogue » disponible). Le programme finance totalement ou partiellement l'essai par des artisans et des commerçants de ces solutions en vue de les inciter à pérenniser leur usage à leurs frais par la suite.

Le programme Marguerite repose sur un réseau solide de partenaires stratégiques, dont les Chambres de Métiers et d'Artisanat (CMA France), et l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie Métropolitaines (ACCIM), en qualité de porteurs associés. Ces partenaires jouent un rôle-clé dans la diffusion du programme grâce à leur connaissance approfondie des besoins des artisans et commerçants.

Le programme Marguerite s'inscrit donc dans la politique de logistique durable de la Métropole, qui vise à assurer l'efficacité de la logistique du territoire en réduisant l'empreinte carbone et en améliorant la qualité de vie des habitants et des usagers (réduction de la congestion, du bruit et la de pollution). En s'alignant avec les initiatives de mobilité durable et de réduction des émissions, le programme Marguerite contribue directement à la réalisation des objectifs environnementaux fixés par les collectivités territoriales.

APPROUVE le projet de convention de partenariat, sans engagement financier, entre la Métropole du Grand Paris et l'association La Fabrique de la Logistique.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure afférente à son exécution.

AUTORISE le Bureau à approuver les éventuels avenants à cette convention, hors modification substantielle.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau.

❖ Economie circulaire, sociale et solidaire

24/ AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC L'ASSOCIATION "LES CANAUX" : ACCOMPAGNEMENT D'UNE FABRIQUE DES MARCHÉS RESPONSABLES DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

L'association Les Canaux initie, organise et accueille de nombreux programmes et évènements pour soutenir, former et informer les acteurs des économies solidaires et innovantes. Cette association, par sa démarche fédératrice, connecte et implique tant les collectivités franciliennes que les pouvoirs publics, les grands groupes, les start-ups et l'économie sociale et solidaire.

Dans le prolongement du programme ESS2024 qu'elle a porté pour la SOLIDEO et Paris2024, l'association Les Canaux a lancé La Fabrique des Marchés Responsables, dispositif d'intérêt général permettant aux petites et moyennes entreprises de l'économie solidaire et circulaire de se développer grâce aux marchés publics, privés et aux grands projets d'investissements.

L'association Les Canaux, forte de cette expérience, a proposé à son initiative et sous sa responsabilité, de contribuer à travers La Fabrique des Marchés Responsables, à encourager des contrats entre, d'une part, des TPE et PME qualifiées du secteur de l'économie circulaire et solidaire du territoire métropolitain, et d'autre part, des communes et des établissements publics territoriaux de la Métropole, au service de leurs projets.

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2025 à conclure avec l'association « les Canaux », annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention de 100 000 euros (cent mille euros) à l'association Les Canaux en 2025.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention ainsi que l'ensemble des actes afférents, et à suivre la bonne exécution de cet avenant.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau (NPPV : 1).

❖ Administration générale et Ressources humaines

25/ MANDAT AU CIG PETITE COURONNE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT GROUPÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Rapporteur : Patrick OLLIER, Président

Dans le cadre de l'ancien article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le CIG Petite Couronne souscrit depuis plusieurs années des contrats-groupe d'assurance pour couvrir les risques statutaires des collectivités territoriales et des établissements publics des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Ces contrats en capitalisation permettent d'assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités territoriales et les établissements publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu pour 4 ans à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2021 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Il a pris effet le 1er janvier 2022 et arrive à échéance le 31 décembre 2025. 156 collectivités y ont adhéré.

Afin de pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à partir du 1er janvier 2026, le CIG Petite Couronne lancera une mise en concurrence dans le respect du formalisme prévu par le code de la commande publique ainsi que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Pour engager la procédure de consultation, le CIG Petite Couronne doit justifier d'un mandat donné par toute collectivité et tout établissement qui souhaite adhérer au contrat qui en résultera.

Il est proposé d'autoriser le Président à donner mandat au CIG Petite Couronne pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des opérateurs potentiels du marché d'assurance dans le respect du formalisme prévu par le code de la commande publique.

DÉCIDE d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires.

DÉCIDE pour cela de donner mandat au CIG Petite Couronne afin :

- Que le CIG Petite Couronne procède à la consultation des différents prestataires potentiels,

- Que le CIG Petite Couronne conclut le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataire,
- Que le CIG Petite Couronne informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat.

PREND ACTE que la décision éventuelle d'adhérer au contrat proposé à compter du 1er janvier 2026 fera l'objet d'un acte ultérieur, une fois les tarifs et garanties connus.

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure afférente à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** des membres du Bureau (NPPV : 1).

*
* *

La partie délibérative du Bureau de la Métropole du Grand Paris s'achève à 15h40.

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison